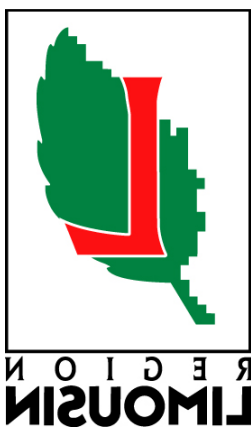


# **Schéma régional de développement économique**





« Laisser faire le jeu des tendances (au dépeuplement, à l'éclatement), ou rassembler les énergies autour d'un projet profondément et durablement fédérateur, ambitieux, à la hauteur de cette estime que les limousins portent à leur région. »<sup>1</sup>

La réflexion prospective « Limousin 2017 » nous avait placés face à ce choix, et l'assemblée régionale que je préside s'est engagée avec détermination dans la voie du volontarisme. Son ambition est que le Limousin tienne toute sa place dans un monde en perpétuelles mutations, qu'il s'affirme comme un espace de développement social et humain, qu'il soit un territoire vivant et attractif.

Les politiques publiques menées en Limousin doivent être placées au service de cette ambition.

Pour les élaborer, la Région privilégie une méthode : la concertation. Sur chacun de ses grands champs d'intervention, elle organise le débat public, elle permet aux acteurs concernés d'analyser le contexte dans lequel ils évoluent, de se fixer des objectifs et de se doter d'un plan d'action.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ouvert la possibilité d'élaborer un schéma régional de développement économique<sup>2</sup>. Le Limousin devait saisir cette opportunité de réfléchir à l'avenir de son économie, et de se doter d'une stratégie ambitieuse en la matière. Dès le mois d'octobre 2004, le Conseil Régional a décidé d'entreprendre ce travail. Le 6 avril 2005, j'ai lancé une large concertation régionale.

Pendant près de 6 mois, plusieurs centaines de personnes ont pris part à cette réflexion. Les partenaires sociaux, les chambres consulaires, les services de l'Etat, les collectivités locales, les clubs d'entrepreneurs, les agences et organismes techniques et tous les habitants du Limousin qui le souhaitent ont été consultés. Certains ont rédigé des contributions écrites au débat. Des visites d'entreprises et des conférences ont été organisées.<sup>3</sup> Divers documents d'orientation ont été analysés et pris en compte dans le projet de schéma. Il s'agit notamment du Plan d'action stratégique de l'Etat en région (PASER).<sup>4</sup>

A l'issue de ce travail, ma conviction est claire : les limousins ont aujourd'hui entre les mains les moyens de leurs ambitions. Les réflexions menées au cours des derniers mois ont totalement confirmé cette grande leçon de « Limousin 2017 » : l'avenir économique d'une région est moins que jamais écrit dans sa géographie et dans ses ressources naturelles. Il réside aujourd'hui en grande partie dans sa capacité à anticiper les mutations, à construire et à faire vivre un projet stratégique. C'est donc bien « à nous de jouer ».<sup>4</sup>

**Cette situation donne au Limousin des perspectives comme il n'en avait probablement jamais connues jusqu'alors. Mais dans un contexte de concurrence toujours plus vive entre les territoires, elle le place aussi face à ses responsabilités.**

Pour saisir sa chance, le Limousin doit se doter d'une stratégie claire. Quels sont les objectifs que nous poursuivons ?

Pour mettre le Limousin sur la voie d'une croissance durable, il doit engager un vaste rajeunissement de ses structures économiques. Cela passe par des investissements importants dans la formation, la recherche, l'encouragement à l'innovation, la promotion des technologies de l'information et de la communication, l'accueil d'activités nouvelles et d'habitants. Mais pas à n'importe quel prix. Les résultats ne se mesurent pas uniquement en termes quantitatifs tant il est évident aujourd'hui que la croissance du PIB n'est pas systématiquement synonyme de progrès social et de protection de l'environnement. C'est un développement de qualité que la Région entend favoriser, c'est à dire un **développement créateur d'emplois répondant aux aspirations de ceux qui vivent ou souhaitent venir en Limousin.**

Cela nous a conduit dans le cadre de ce schéma à prendre le contre pied de quelques tendances lourdes susceptibles de vider notre région de sa substance économique.

Le Conseil Régional a donc adopté un projet qui décline sa stratégie en quatre choix politiques majeurs pour le Limousin :

- Ce projet fait d'abord **le choix de la proximité, de l'intelligence et de l'efficacité collectives.**  
Alors que la concurrence pousse de nombreux acteurs à devenir toujours plus grands pour être plus puissants, il fait le pari que la taille du Limousin peut être le premier de ses atouts. Il prévoit des actions susceptibles d'améliorer la coordination des acteurs, dans un objectif d'intelligence collective, de réactivité, et d'efficacité.
- Ce projet fait aussi **le choix d'une économie diversifiée et compétitive.**  
Alors que la spécialisation croissante des économies et la compétitivité par les coûts risque d'affaiblir l'économie régionale, il fait le pari d'un Limousin propice au développement d'activités compétitives, positionnées sur plusieurs secteurs d'activité. Il prévoit des actions visant à consolider les pôles de compétitivité et d'excellence reconnus, mais aussi à développer les autres segments de l'économie régionale : industries, agriculture, artisanat, commerces, services, tourisme, forêt ...
- Ce projet fait ensuite **le choix d'une économie vivante pour un territoire vivant.**  
Alors que la concentration des activités économiques pourrait marginaliser la région dans son ensemble et ses espaces les plus fragiles en particulier, il fait le pari d'une économie bien positionnée dans son environnement, et qui irrigue le territoire limousin. Il prévoit une série d'actions volontaristes visant à faire du Limousin un territoire ouvert, attractif, où tous les espaces sont des lieux de production et d'emploi.
- Ce projet fait enfin **le choix d'un mode de développement économique qui valorise équité sociale et qualité environnementale**  
Alors que la croissance économique n'est pas toujours synonyme de progrès social et humain, il fait le pari du développement durable. Il prévoit des actions qui doivent permettre au Limousin de valoriser performance économique, ambition sociale et qualité environnementale.

Ce projet couvre le développement économique au sens large, c'est-à-dire le développement des secteurs industriel, commercial, artisanal, agricole, forestier, touristique, et de l'économie sociale et solidaire.

Il s'inscrit plus globalement dans le cadre de la politique régionale qui a également souhaité privilégier deux enjeux majeurs dans sa stratégie de développement : les infrastructures et la formation.

C'est à travers l'élaboration de son schéma régional d'aménagement et de développement durable de son territoire (SRADDT) que la Région Limousin définira ses grandes orientations stratégiques à vingt ans pour un territoire de qualité offrant les conditions de performance économique.

A ce titre, elle s'engage à poursuivre l'ouverture du territoire limousin par le déploiement des infrastructures routières, ferroviaires et aériennes, dans une logique inter régionale. C'est également dans cette perspective que s'inscrivent ses actions en faveur d'un maillage complet du territoire par les infrastructures de télécommunication haut débit. Parallèlement, l'Agenda 21 régional, programme d'actions de la Région pour le 21ème siècle, participera de cette approche pour conforter la cohérence des politiques initiées, en portant un regard transversal en terme de développement durable.

Facteur d'épanouissement pour les individus et de cohésion territoriale, la formation a également été identifiée comme un puissant vecteur économique dans le cadre de la politique régionale. C'est au travers de son plan régional de développement de la formation (PRDF) élaboré en 2003 que la Région Limousin a construit une politique de formation tout en long de la vie, reconnue pour la qualité et l'efficacité de ses dispositifs.

Très attachée à ses filières de formation initiale, elle offre la possibilité à chacun d'acquérir un socle de savoirs fondamentaux et contribue ainsi largement à l'insertion professionnelle des jeunes. A l'appui de ses dispositifs de formation continue, elle encourage l'investissement dans le capital humain, facteur de développement pour l'individu et de compétitivité pour l'entreprise.

Enfin, elle apporte son soutien au développement de la recherche régionale et à la capacité d'innovation des entreprises, en finançant notamment les plates-formes technologiques et en favorisant l'accueil de jeunes chercheurs en Limousin.

Le SRDE entend donc s'intégrer en parfaite cohérence et transversalité avec l'ensemble de ces démarches stratégiques.

La Région fera du SRDE sa référence pour les cinq années à venir, mais elle n'a ni les moyens ni le souhait de l'appliquer toute seule. Pour produire tous ses effets, ce projet devra être décliné dans les documents de programmation qui viendront prendre le relais, dès 2007, du contrat de plan Etat-Région<sup>5</sup> et des documents de programmation des fonds structurels européens (Docup)<sup>6</sup>. Ces documents traduisent en effet de manière concrète le rôle que joue l'Etat en Limousin au titre de ses missions de garant de la cohésion entre régions sur l'ensemble du territoire français, en particulier dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Mais surtout, ce projet devra être porté par tous ceux qui contribuent au développement économique de notre région. Ils ont pleinement joué le jeu de la concertation et je les en remercie très chaleureusement. Je sais pouvoir compter sur leur implication dans la mise en oeuvre des actions et je serai très attentif à ce que la Région assume pleinement son rôle de coordination pour faire vivre ce partenariat.

**Jean-Paul Denanot,**  
Président du Conseil Régional  
du Limousin

## Présentation

Le schéma régional de développement économique est à la fois un document d'orientation stratégique et un plan d'action.

Chacun des quatre choix stratégiques fait donc l'objet d'une présentation en deux volets.

- **Le premier volet dresse le décor.**

Il pose tout d'abord les **enjeux**, en rappelant les tendances lourdes du contexte et en examinant leurs impacts potentiels sur l'économie régionale. Il détaille ensuite les **atouts** sur lesquels le Limousin pourra s'appuyer pour concrétiser ses choix, et les **faiblesses** qu'il devra combler. Cette analyse se fonde en priorité sur les résultats de la concertation régionale. Elle s'appuie aussi très largement sur « *Limousin 2017* », dans la mesure où cet ouvrage est une synthèse d'expertises et de réflexions menées par les acteurs régionaux dans un passé récent.

- **Le second volet est opérationnel.**

Il fixe des **objectifs**, et détaille les **actions** qui seront mises en œuvre pour les atteindre. Celles-ci seront présentées par ordre de priorité, les plus importantes faisant l'objet d'un développement en annexe, sous forme de fiches-action<sup>7</sup>.

**① LE CHOIX DE LA PROXIMITE, DE L'INTELLIGENCE ET DE L'EFFICACITE COLLECTIVES .....9**

<b>Enjeux</b> .....	<b>9</b>
<b>Atouts</b> .....	<b>10</b>
<b>Faiblesses</b> .....	<b>10</b>
<b>Actions</b> .....	<b>11</b>
<b>I. SE CONCERTEUR POUR AGIR ENSEMBLE : LA PROXIMITE ENTRE ACTEURS INSTITUTIONNELS</b> .....	<b>11</b>
1. Un système d'information et observation économique.....	11
2. Des mécanismes de concertation pour préparer les décisions.....	11
3. Des conventions avec les acteurs institutionnels en charge du développement économique.....	12
4. Une commission régionale des aides publiques aux entreprises.....	12
<b>II. FACILITER LA REALISATION DES PROJETS : LA PROXIMITE ENTRE ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ACTEURS ECONOMIQUES</b> .....	<b>12</b>
1. Une gamme de services à destination des entreprises.....	12
2. Une simplification des démarches des entreprises.....	13

**② LE CHOIX D'UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE ET COMPETITIVE..... 15**

<b>Enjeux</b> .....	<b>15</b>
<b>Atouts</b> .....	<b>16</b>
<b>Faiblesses</b> .....	<b>17</b>
<b>Actions</b> .....	<b>18</b>
<b>I. DEVELOPPER DES DYNAMIQUES COLLECTIVES EN REGION, ET LES CONNECTER SUR DES RESEAUX PLUS LARGES</b> .....	<b>18</b>
1. Les pôles de compétitivité : le développement par l'innovation.....	18
2. Les stratégies collectives sectorielles ou intersectorielles : le développement par les économies d'échelle.....	19
<b>II. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, PAR DES INTERVENTIONS CIBLEES SUR LES FACTEURS CLES DE LEUR COMPETITIVITE</b> .....	<b>19</b>
1. Un recentrage des aides au développement des entreprises.....	19
2. Une extension des dispositifs de prévention des mutations et de traitement des vulnérabilités.....	20
3. Une action vers les entreprises clés du Limousin.....	21
<b>III. FACILITER LE RENOUVELLEMENT DU TISSU ECONOMIQUE, A TRAVERS UN PLAN REGIONAL POUR LA CREATION, LA TRANSMISSION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES</b> .....	<b>21</b>
1. Un volet « sensibilisation ».....	21
2. Un volet « services aux créateurs ».....	22
3. Un volet « prospection des créateurs ».....	23
4. Un volet « transmission reprise d'entreprises ».....	23

### **③ LE CHOIX D'UNE ECONOMIE VIVANTE POUR UN TERRITOIRE VIVANT..... 24**

**Enjeux**.....24

**Atouts**.....25

**Faiblesses**.....25

**Actions**.....27

**I. S'OUVRIR AUX HOMMES ET AUX ACTIVITES**.....27

1. Une marque économique pour le Limousin.....27

2. Une politique volontariste en faveur de l'accueil d'actifs.....27

3. Une inter-régionalité de projet.....28

4. Un engagement pour l'amélioration des infrastructures.....28

**II. REPARTIR LES MOYENS DE LA CROISSANCE**.....28

1. Une offre de services répartie sur le territoire régional.....28

2. Un renforcement du rôle des territoires dans le développement économique.....28

**III. DEVELOPPER LES ACTIVITES POURVOYEUSES D'EMPLOI ET FACTEURS D'EQUILIBRE TERRITORIAL**.....29

1. Un développement de l'économie touristique du Limousin.....29

2. Une agriculture pourvoyeuse d'emplois et facteur d'aménagement de l'espace.....32

3. Un soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services.....32

4. Un plan régional en faveur de la reprise et de la transmission d'entreprises.....32

### **④ LE CHOIX D'UN MODE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI CONTRIBUE AU PROGRES SOCIAL ET A LA VALORISATION ENVIRONNEMENTALE ..... 34**

**Enjeux**.....34

**Atouts**.....35

**Faiblesses**.....36

**Actions**.....37

**I. FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE QUI CONTRIBUE AU PROGRES SOCIAL ET HUMAIN**.....37

1. Des actions pour que le développement économique soit plus respectueux des hommes et des femmes.....37

2. Des actions pour faire du développement social un levier de développement économique.....38

**II. APPUYER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**.....38

1. Des actions pour que les activités économiques soient plus respectueuses de l'environnement.....38

2. Des actions pour que la qualité des ressources naturelles soit un levier du développement économique.....39

### **CONCLUSION ..... 43**

### **NOTES ..... 44**

La « *tendance lourde et durable* »<sup>1</sup> la plus marquante de notre époque est sans doute **l'intensification de la concurrence et son inscription dans une échelle mondiale**. Elle produit ses effets sur les entreprises aussi bien que sur les territoires et face à cette situation, de nombreux acteurs optent pour une stratégie de puissance, cherchent à peser du poids le plus lourd, jouent de leur grande taille.

**Le Limousin ne dispose pas de ces armes et fait un autre choix : celui de la proximité, de l'intelligence et de l'efficacité collectives.**

En effet, la taille n'est pas forcément le facteur le plus déterminant dans la concurrence telle qu'elle se joue aujourd'hui. La réussite économique d'un territoire, sa capacité à se développer et à maîtriser son avenir tiennent bien plus à la qualité de son projet et des services qu'il apporte aux acteurs économiques. Cela place le Limousin face à deux enjeux majeurs.

### Enjeux

#### *La qualité du projet régional de développement économique*

« *Limousin 2017* » a montré que la « qualité d'un territoire » dépend d'abord de la qualité de son projet, et que la qualité de ce projet dépend de la capacité des acteurs à « *jouer collectif* ».

- Dans un contexte où les mutations socio-économiques sont permanentes et rapides, cela signifie d'abord que « *la capacité d'écoute des institutions doit être totale* »<sup>1</sup>. Les acteurs en charge des politiques publiques doivent être capables de capter les signaux (y compris les plus faibles) envoyés par leur environnement le plus lointain, mais aussi les besoins émis par leur environnement le plus immédiat. Ils doivent être capables de choisir les informations les plus pertinentes, et de les analyser pour en faire des éléments utiles d'aide à la décision. Cela pose donc la question de l'observation, de la prospective, et de la concertation avec les bénéficiaires des politiques publiques.
- Ces acteurs doivent ensuite être **réactifs**, capables de s'entendre sur des objectifs, puis de coopérer dans la mise en œuvre de leurs projets. Ils doivent savoir se répartir les responsabilités et analyser ensemble les résultats de leurs actions. La qualité de la concertation institutionnelle, de la contractualisation, du suivi et de l'évaluation apparaissent donc comme des enjeux de première importance. Mais la confiance mutuelle et la transparence s'imposent aussi comme des facteurs de réussite déterminants.

#### *La qualité des services rendus aux acteurs économiques*

La qualité des relations entre acteurs institutionnels doit leur permettre d'être efficaces dans la conduite de la politique régionale de développement économique, mais aussi dans le soutien qu'ils apportent aux entreprises et aux porteurs de projet.

- En effet, la « qualité du territoire » est un facteur important de compétitivité pour les acteurs économiques. La concertation menée pour préparer ce schéma a confirmé les enseignements de nombreuses études : plus que des aides directes supplémentaires, les entreprises attendent d'abord des pouvoirs publics qu'ils **facilitent** la réalisation de leurs projets, qu'ils façonnent un environnement favorable au développement de leurs initiatives. Ces constats posent la question des services proposés aux entreprises, de la qualité de l'information qui leur est diffusée, de la simplicité des démarches administratives.
- Reste que les besoins des entreprises sont **hétérogènes** et **variables** dans le temps, ce qui pose deux questions aux pouvoirs publics : celle de la diversité (voir de la personnalisation) des services qu'ils mettent en œuvre, et celle de leur réactivité, c'est-à-dire de leur capacité à percevoir (voir à anticiper) l'évolution des besoins, et à innover dans les réponses apportées.

### Atouts

Pour assumer son choix de la proximité, de l'intelligence et de l'efficacité collectives, le Limousin peut s'appuyer sur trois atouts majeurs.

- Le premier atout du Limousin dans la stratégie qu'il s'est donnée, c'est assurément sa **taille**. Le Limousin est une région dans laquelle il est facile de développer des relations de **proximité**. La petite taille des structures favorise la rencontre rapide et directe des acteurs. Les experts en organisation parlent pour cela de « circuits courts », et montrent que cette situation est particulièrement favorable à la circulation d'informations, à la réactivité, à la simplicité des procédures, en un mot à l'efficacité.
- La seconde force du Limousin, c'est la **tradition de prospective** qu'il a su bâtir depuis déjà une vingtaine d'années. « *Limousin 2007* » et « *Limousin 2017* » ont fortement mobilisé les « forces vives » régionales, et ils ont marqué les esprits. Il existe donc à la fois une réelle sensibilisation des acteurs limousins (dans toute leur diversité) à l'intérêt de la prospective territoriale, et un acquis méthodologique qui facilitera les réflexions à venir.
- Enfin, le Limousin peut compter sur la **volonté** des acteurs publics et privés régionaux de s'impliquer dans un projet ambitieux et partagé pour le développement économique régional. Les entretiens menés pour la préparation du schéma ont été très loin des exercices d'autodénigrement pour lesquels les limousins ont parfois un goût un peu trop prononcé. Ils ont au contraire témoigné du grand intérêt que les acteurs portent au développement de leur région, et de leur capacité d'initiative et de proposition.

### Faiblesses

A l'image des autres régions françaises, le Limousin souffre de l'imbrication des responsabilités en matière de développement économique, et surtout du manque de coordination des initiatives. Cette situation est une source d'inefficacité pour la conduite des politiques publiques, et pour le soutien aux acteurs économiques.

- Les mécanismes de **concertation** sont encore embryonnaires, et les outils d'aide à la décision insuffisamment développés. Beaucoup d'acteurs consultés pour la préparation du schéma ont insisté sur les carences du système d'**observation** économique. Le constat, très largement partagé, est qu'il existe une masse importante de données mais que celles-ci sont essentiellement brutes, quantitatives, éparses. Or, un pilotage efficace nécessite de véritables outils d'aide à la décision, c'est-à-dire des informations mises en cohérence les unes avec les autres, analysées, replacées dans leur contexte national et souvent international.
- Le manque de coordination génère aussi des doublons et des lacunes dans l'intervention publique à destination des entreprises. Ces dernières sont placées face à un système dans lequel il est **difficile de se repérer**. Elles doivent se soumettre à des **procédures** complexes qui ne facilitent pas toujours la réalisation rapide de leurs projets.

## Actions

Les actions mises en oeuvre poursuivront deux objectifs :

- renforcer la proximité entre acteurs institutionnels publics et privés pour améliorer le pilotage de l'action publique ;
- renforcer la proximité entre acteurs institutionnels et acteurs économiques, pour faciliter la réalisation des projets des entreprises.

### **I. SE CONCERTEZ POUR AGIR ENSEMBLE : LA PROXIMITE ENTRE ACTEURS INSTITUTIONNELS**

L'efficacité des politiques de développement économique exige de la cohérence dans les interventions publiques. Il s'agit donc de mettre en place un véritable système de **gouvernance économique**. La Région entend jouer pleinement le rôle de coordonnateur que la loi lui confie pour atteindre cet objectif, mais la réussite tiendra également à l'implication de l'ensemble des acteurs dans le fonctionnement du dispositif proposé. Celui-ci comporte quatre piliers.

#### **1. Un système d'information et observation économique**

La Région souhaite qu'un système d'information et d'observation économique soit opérationnel dès 2006. Outil d'aide à la décision publique, il devra permettre d'observer l'économie régionale dans son contexte national et international, de recueillir, traiter et analyser des données, puis de diffuser ces informations. Il aura pour mission d'identifier les évolutions en cours, et d'anticiper les mutations susceptibles d'avoir des impacts sur le tissu économique limousin. Il fonctionnera sur le principe d'un réseau d'observatoires existants dans les différents secteurs de l'économie (tourisme, transport, habitat, énergie, ...), afin de rassembler et de mettre en relation les données détenues par les acteurs régionaux. Son efficacité reposera donc sur l'implication de l'ensemble des institutions concernées.

La Région confiera la mise en place et l'animation de cet outil à l'agence régionale de développement (ARD). Elle assurera la cohérence entre les travaux de cet observatoire et ses autres dispositifs d'aide à la décision (cellule étude et prospective, système d'information géographique, centre régional de ressources emploi-formation).

#### **2. Des mécanismes de concertation pour préparer les décisions**

Pour améliorer les processus de prise de décision, la Région souhaite mettre en place dès 2006 deux dispositifs complémentaires.

##### **▪ Des groupes de travail régionaux**

Les groupes de travail régionaux associant acteurs publics et privés deviendront la méthode de travail privilégiée de la Région. Permanents ou ponctuels, ils seront mis en place pour formuler des propositions en vue de décisions importantes ou d'actions nouvelles, mais aussi pour analyser les informations fournies par le dispositif d'observation et pour piloter des évaluations. Le Conseil économique et social régional sera, s'il le souhaite, associé à ces groupes de travail.

##### **▪ Une mise en débat public des décisions les plus importantes, à titre expérimental**

Lorsque les délais de prise de décision le permettront, la Région souhaite expérimenter une nouvelle forme de concertation. Celle-ci consistera à soumettre au débat public les projets d'actions nouvelles les plus importantes. Tous les limousins qui le souhaitent pourront émettre leurs remarques et leurs propositions sur les projets concernés, et ces éléments seront communiqués aux élus régionaux avant prise de décision. Le site internet de la Région ([www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr)), sera le support de ces échanges. En fonction des sujets, une information par voie de presse pourra compléter le dispositif.

### **3. Des conventions avec les acteurs institutionnels en charge du développement économique**

Pour faciliter la mise en oeuvre du schéma et favoriser la transparence dans les engagements de chacun, la Région privilégiera la formule du contrat. Elle proposera donc la signature de conventions à deux types d'acteurs.

#### **▪ Des conventions de déclinaison du schéma avec les acteurs publics et para-publics**

La Région proposera très rapidement une contractualisation pluriannuelle aux Départements, aux Communautés d'Agglomérations et aux Communautés de Communes du Pays de Tulle et de Guéret Saint-Vaury, ainsi qu'aux Chambres Consulaires et aux agences (OSEO notamment). Ces conventions permettront de définir la forme et les modalités pratiques de l'intervention de chaque signataire, et de préciser leurs engagements respectifs. Elles veilleront à adapter l'intervention régionale en fonction des spécificités territoriales, des compétences reconnues de chacun des acteurs (notamment les chambres consulaires), des actions qu'ils auraient d'ores et déjà menées (conventions Etat-Département, agences départementales de développement, centre de ressources, technopôle...). »

#### **▪ Des contrats de progrès avec les organisations professionnelles**

La réussite de la stratégie régionale de développement économique suppose aussi qu'elle soit déclinée par les acteurs privés. La Région développera donc un partenariat avec les organisations professionnelles ou les groupes d'entreprises (en l'absence d'organisation professionnelle structurée sur la région). Elle leur proposera de signer des contrats de progrès, qui porteront sur les différents champs de compétence de la Région (notamment le développement économique et la formation professionnelle, qui sont deux facteurs essentiels pour le développement des entreprises). Ces contrats détailleront les objectifs partagés par les parties, et les actions que chacune s'engage à mettre en oeuvre.

### **4. Une commission régionale des aides publiques aux entreprises**

La Région entend développer le suivi et l'évaluation de ses actions propres, mais aussi des actions partenariales. Pour cela, elle proposera la mise en place d'une commission régionale des aides publiques aux entreprises. Une instance de ce type avait été créée par la loi en 2001, avant d'être abrogée par la loi de finances 2003. La Région souhaite la remettre en fonctionnement en Limousin. Elle proposera qu'elle soit composée du Président du Conseil Régional, du Préfet de Région, du Président du Conseil économique et social régional, de Conseillers Régionaux et Généraux, de représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, des Présidents des chambres consulaires régionales (y compris la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), des Présidents des Conseils Généraux, des Communautés d'Agglomération et des Communautés de Communes de Guéret et de Tulle. Cette commission examinera le rapport sur les aides publiques aux entreprises que la Région est tenue de remettre annuellement au Préfet. Ce rapport, institué par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales<sup>2</sup>, porte sur les aides aux entreprises mises en oeuvre sur le territoire régional, par l'ensemble des collectivités territoriales. L'avis de la Commission y sera annexé.

Pour aller plus loin, les membres de la commission pourront proposer de mener des évaluations plus approfondies sur certains dispositifs d'aide, et d'en suivre la réalisation.

## **II. FACILITER LA REALISATION DES PROJETS : LA PROXIMITE ENTRE ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ACTEURS ECONOMIQUES**

La taille du Limousin doit aussi être valorisée pour rapprocher les acteurs institutionnels et les acteurs économiques. La Région souhaite que les pouvoirs publics se saisissent de cette opportunité pour devenir des « facilitateurs de projets ». Pour cela, elle mettra en oeuvre deux types d'action.

### **1. Une gamme de services à destination des entreprises**

La première priorité de la Région sera d'améliorer l'accès des entreprises aux informations de toutes natures qui leur sont nécessaires.

- **Un outil d'information innovant à destination des entreprises**

L'information à destination des entreprises sera une priorité de la Région. Pour cela, elle étudiera avec OSEO-services la mise en place expérimentale d'un dispositif « appui-entreprises ». Ce centre de ressources nationales et régionales pourrait notamment comporter un service d'information de premier niveau par téléphone et messagerie, un annuaire d'interlocuteurs des entreprises, un site d'information et de services en ligne. A terme, il intégrerait le dispositif régional d'information sur la création et la transmission d'entreprises (voir page 21, III). Ce projet, expérimenté dans trois régions, pourrait être mis en place dès le printemps 2006. Outre l'Agence régionale de développement (ARD), la Région souhaite y associer les services de l'Etat, les chambres consulaires et les collectivités territoriales.

Parallèlement, la Région intensifiera ses actions d'information à destination des entreprises, en particulier lors de la mise en place de nouveaux régimes d'aides.

- **Des prestations diversifiées pour répondre aux autres besoins d'information des entreprises**

Les services aux entreprises seront développés, et l'ARD jouera un rôle majeur dans ce domaine. Elle continuera à intervenir dans l'accompagnement des entreprises à l'international, via le site [www.limousin-international.info](http://www.limousin-international.info), et à travers des opérations collectives à destination de la zone PECO, Russie, Ukraine. L'ARD poursuivra également sa mission d'analyse et de diffusion d'information stratégique pour les entreprises des secteurs eau-environnement, du pôle d'excellence TIC/webdesign, des pôles de compétitivité labellisés ou en développement (bulletins de veille, études sectorielles, dossiers entreprises...).

Le **réseau consulaire** a également toute sa place dans ce domaine, notamment en terme d'accompagnement et de formation à la création, au développement et à la transmission d'entreprises, ainsi que dans le cadre de la Conférence Régionale à l'Export (COREX). Au-delà de ses compétences légales, il a également développé avec le soutien de la Région des services spécialisés à destination des entreprises, notamment l'ARIST<sup>8</sup> et l'Euro-infocentre<sup>9</sup>. La Région proposera à chaque réseau consulaire de préciser les objectifs et les moyens de ce partenariat, dans le cadre d'une convention cadre pluriannuelle (voir page 12, point 3).

- **Un Centre européen d'entreprises et d'innovation**

Les entreprises de technologies innovantes bénéficieront bien sûr des prestations qui viennent d'être décrites, mais elles connaissent des problématiques particulières qui justifient l'existence de services spécifiques. C'est la raison pour laquelle la Région étudiera la possibilité d'apporter son concours au projet de Centre européen d'entreprises et d'innovation. Ce projet est porté de manière opérationnelle par la délégation ESTER technopole et l'ARD. Il vient compléter le travail aujourd'hui effectué par l'incubateur régional.

- **Un groupement d'intérêt public (GIP) « diffusion technologique »**

Les plates formes technologiques et les centres de ressources proposent une offre de services (tests et mesures, mise au point et transferts de technologie ...) aux entreprises régionales sur les domaines de la mécatronique, du machinisme agricole, des industries graphiques, du bois, du bâtiment et des travaux publics. Ils s'appuient sur les compétences et les plateaux techniques des établissements de formation de la région. Afin de conforter cette offre de services, la Région soutiendra la création, en 2006, d'un GIP « diffusion technologique ». Cette structure doit permettre de résoudre les problèmes juridiques et financiers qui entravent aujourd'hui le développement des plates formes.

## **2. Une simplification des démarches des entreprises**

Pour simplifier les démarches des entreprises tout en maintenant des règles strictes nécessaires à la transparence de l'action publique, la Région mettra en oeuvre deux projets.

▪ **Un contrat de croissance pour soutenir le développement des entreprises**

La Région mettra en place un contrat de croissance, dont l'objectif sera d'accompagner globalement les projets de développement des entreprises pendant 2 à 3 ans. Les entreprises disposeront ainsi d'une « enveloppe » financière regroupant différentes aides économiques, et d'un « droit de tirage » leur permettant de demander ces aides selon une procédure simplifiée, au fur et à mesure de la réalisation de leur projet. Chaque contrat sera naturellement adapté aux besoins de l'entreprise concernée. Les aides susceptibles d'y être intégrées seront toutes celles mises en oeuvre par la Région, y compris les aides directes dont l'Etat devrait lui déléguer la gestion après l'adoption du SRDE.

Grâce à ce contrat, les entreprises bénéficieront de démarches administratives allégées, et d'une visibilité à moyen terme sur le volume et le type d'aides publiques dont elles peuvent disposer. En allégeant les procédures pour les services de la Région, ce système contribuera également à réduire les délais de paiement des aides.

Ce contrat pourra être complété par des prestations spécifiques d'appui proposées par le réseau consulaire, notamment pour l'artisanat dans le cadre du dispositif CAPEA (Cycle d'Amélioration des Performances de l'Entreprise Artisanale).

La conception de ce dispositif débutera immédiatement après l'adoption du schéma. La Région souhaiterait qu'il soit opérationnel au dernier trimestre 2006. Dans un premier temps, elle prévoit de l'expérimenter auprès de quelques entreprises cibles.

▪ **Une personnalisation et un allègement des procédures mises en oeuvre par la Région**

Avant même l'adoption du schéma, les services de la Région ont entamé une réorganisation pour apporter des prestations de meilleure qualité aux entreprises. Le nouveau dispositif est expérimenté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, et l'objectif est qu'il entre définitivement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il est basé sur le principe d'un interlocuteur unique, dont le rôle est de comprendre globalement le projet de l'entreprise, et d'apporter un conseil sur les aides régionales les plus adaptées à sa réalisation.

Cette réorganisation s'accompagne d'un travail sur la mise en place d'un dossier unique et simplifié de demande d'aide, et d'une démarche qualité interne visant à réduire les délais de paiement des aides.

Enfin, la mise en place d'un système de prêts relais pour les entreprises bénéficiaires des aides régionales est programmée pour l'année 2006, et viendra compléter ce dispositif.

## ② LE CHOIX D'UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE ET COMPETITIVE

« *Limousin 2017* » a mis en évidence deux tendances lourdes qui caractérisent l'évolution des structures économiques sur les dernières décennies.

- Certaines activités sont aujourd'hui susceptibles de modifier leur implantation dans des délais rapides et à l'échelle mondiale. Leur localisation est avant tout dictée par la proximité des facteurs de production, et non par celle des marchés sur lesquels cette production est écoulée. D'abord circonscrit à l'industrie des biens de grande consommation, ce fonctionnement s'étend progressivement à des secteurs diversifiés (centres d'appels, prestations de service informatiques ...). Il en résulte une **division internationale du travail** fondée sur la concurrence par les coûts de production, et caractérisée par une concentration des activités fortement consommatrices de main d'œuvre dans les pays où le coût du travail est le plus bas.
- Parallèlement, les activités et les emplois tendent à se concentrer. Ce phénomène de **métropolisation** touche tous les secteurs, et il se manifeste de manière particulièrement aiguë pour les activités de technologies innovantes. Dans ce domaine, la proximité entre acteurs (entreprises entre elles et avec les centres de recherche, les pôles de formation ...) est une condition essentielle de développement. Ces activités se concentrent donc suivant le principe de la boule de neige qui prend ici le nom de « **technopolisation** ».

Ces tendances peuvent déboucher sur un accroissement des écarts entre des économies en « cercle vertueux », et des économies en « cercle vicieux ». Ce risque est illustré à l'échelle française par une **remontée des inégalités entre économies régionales**. « *Alors que les écarts entre les régions s'étaient réduits entre 60 et 70, ils se creusent de nouveau* »<sup>1</sup> : entre 1986 et 1996, le PIB du Limousin a augmenté à un rythme annuel de 1,4 %, alors que le PIB national progressait de 2 %.

Pour créer de la richesse et des emplois, le Limousin ne peut donc pas compter sur le « cours des choses ». Il doit faire le choix d'actions volontaristes en faveur d'une économie diversifiée, **ce qui le place face à trois grands enjeux**.

### Enjeux

#### *La consolidation des spécialités et le développement de l'excellence*

Le développement durable de l'économie régionale ne peut se concevoir sans intégration dans le mouvement de « technopolisation ». Il est donc essentiel que les activités de pointe existantes puissent se développer en Limousin. Pour cela, elles doivent se maintenir en permanence dans l'excellence, et cette excellence se construit d'abord sur « *les réseaux, la proximité et les compétences* »<sup>1</sup>.

- Leur compétitivité est étroitement liée à la **qualité de leur environnement immédiat**, à la proximité d'entreprises du même secteur, d'activités de formation et de recherche, et à l'existence d'échanges entre ces acteurs. Les dynamiques territoriales sont donc un facteur essentiel de leur dynamisme.
- Parallèlement, l'intégration des activités innovantes dans des **réseaux nationaux et internationaux** est une clé de leur réussite. Compte tenu de la taille relativement modeste des réseaux qui peuvent être constitués en Limousin, cet élément prend dans notre région une dimension stratégique évidente.

#### *Le maintien et le développement d'activités économiques diversifiées*

Le Limousin doit consolider ses spécialités sans pour autant spécialiser son économie. A côté de ses pôles d'excellence, la région doit permettre à son **agriculture**, à son **artisanat**, à son **industrie** et à ses **services** de rester en permanence compétitifs. La diversité d'un tissu économique joue en effet à l'échelle d'une région un rôle d'amortisseur de crise. Il est aussi un facteur d'équilibre dans un contexte où « *l'industrie reste (...) le moteur de base des activités* »<sup>1</sup>, mais vit en interdépendance croissante avec les services. Ce constat interroge les dispositifs d'aides publiques aux entreprises.

- Il pose la question de leur **ciblage sur les facteurs déterminants de la compétitivité des entreprises**. Or, celle-ci n'est plus uniquement axée sur les prix. La compétition se joue

aujourd'hui sur le terrain de la qualité des produits, des services qui leur sont associés, des innovations qu'ils intègrent et de leur capacité à se différencier. Elle se joue aussi sur la façon de produire, sur l'organisation des entreprises, sur la qualité de leurs ressources humaines, sur leur capacité à coopérer ... Cette évolution est une réalité à prendre en compte, mais c'est aussi une stratégie à encourager. Le positionnement des entreprises régionales sur des créneaux de concurrence hors prix est en effet une clé de leur compétitivité, d'autant que d'une manière générale, « *l'emploi en Limousin est moins menacé par les faibles prix du sud-est asiatique que par une éventuelle trop faible qualification ou capacité d'innovation* »<sup>1</sup>.

- Au-delà de ce constat qui vaut pour l'immense majorité des entreprises, l'économie régionale est une mosaïque de situations particulières. Pour les pouvoirs publics, un autre enjeu important sera donc de **répondre à la diversité des besoins** par une diversité des stratégies de soutien.

#### *La compétitivité, de l'entreprise artisanale au groupe international*

Un tissu économique diversifié est composé d'entreprises de tailles très diverses qui fonctionnent en partie sur des logiques différentes, mais qui entretiennent également toute une série de relations (commerciales, de sous-traitance, de prestation de service ...). Pour les acteurs publics régionaux, l'enjeu est de consolider les positions de ces différentes composantes.

- Le **soutien des très petites entreprises (TPE) et des PME** doit naturellement constituer le cœur de leurs préoccupations. Ces structures forment un ensemble particulièrement hétérogène, qui s'étend de l'artisanat aux jeunes entreprises de technologies innovantes. Elles partagent toutefois certaines difficultés dans l'accès aux ressources nécessaires à leur développement (ressources financières, compétences spécialisées ...).
- Les **entreprises de grande taille** tiennent aussi une place importante dans l'économie d'une région. Pourvoyeuses d'emplois et notamment d'emplois qualifiés, elles sont aussi des sources de dynamisme par leurs investissements<sup>10</sup>, et un vecteur d'image pour les territoires où elles sont implantées. Les pouvoirs publics ne sont pas en mesure d'influer sur leur stratégie, mais il leur revient de favoriser leur ancrage territorial. Ils peuvent le faire en mobilisant les aides que la loi les autorise à mettre en oeuvre au bénéfice des grandes entreprises (notamment en matière de recherche et développement, d'emploi, de formation et de protection de l'environnement), mais aussi en développant avec elles des relations de confiance.

#### **Atouts**

Pour développer une économie diversifiée et compétitive, le Limousin peut s'appuyer sur trois atouts.

- Le premier est l'existence de dynamiques importantes autour **d'activités innovantes** bien identifiées. Les **pôles de compétitivité** viennent de leur apporter une reconnaissance et des perspectives nouvelles de développement. 67 pôles ont été sélectionnés en France. Le Limousin en pilote deux, de dimension inter-régionale : ELOPSYS<sup>11</sup> et le pôle européen de la céramique<sup>12</sup>. Des entreprises et des centres de recherche de la région sont également associés à 4 autres pôles : Via Méca, Viandes et produits carnés, Sciences et systèmes de l'énergie électrique, Cancer-bio-santé. Le fonctionnement de ces pôles repose sur les relations entre des entreprises, des organismes de formation et des centres de recherche. Ils constituent pour le Limousin une opportunité majeure de consolider ses activités à fort potentiel, de les ancrer sur son territoire et de les arrimer à des réseaux de taille internationale. Au-delà de ces pôles, le Limousin est riche d'autres secteurs économiques dynamiques, qui développent des stratégies concertées et commencent à bénéficier d'une certaine reconnaissance en dehors des frontières régionales. Le secteur de l'eau et de l'environnement, des TIC et du webdesign, ou encore celui de la forêt et du bois, en sont les exemples les plus révélateurs.
- Le second point fort du Limousin réside dans la **diversité** de son tissu économique. L'agriculture y maintient une place importante (6,8% de l'emploi total en 2003<sup>13</sup>). L'industrie y est traditionnellement bien implantée (17,2% de l'emploi total en 2003<sup>14</sup>). Le secteur de l'artisanat joue également un rôle important (13 000 établissements, près de 29 000 salariés et surtout 736 emplois supplémentaires créés en 4 ans). Les services, longtemps sous-

représentés, ont connu une croissance importante dans les dernières années. Les services aux entreprises représentent environ 19.000 salariés, en augmentation régulière de près de 6% par an<sup>14</sup>. Cette progression est supérieure à celle constatée en France. Au total, la structure de l'économie régionale tend à se rapprocher du profil français, ce qui atteste de sa capacité d'évolution.

Cette diversité se retrouve en matière de taille des entreprises. Le Limousin est fort de son tissu de PME (59,2% des effectifs salariés travaillaient dans les entreprises de moins de 49 salariés en 2003<sup>15</sup>), mais aussi de ses grandes entreprises, établissements et sièges sociaux de groupes internationaux. Le Limousin compte ainsi 17 établissements de plus de 300 salariés qui totalisent 10.300 personnes, et lui permettent de se situer en 3<sup>ème</sup> position des « régions les plus influentes » de France<sup>16</sup>.

- Enfin, le Limousin peut appuyer sa stratégie de développement économique sur un **appareil régional de formation** particulièrement performant, que les acteurs économiques décrivent volontiers comme un pôle de compétitivité à part entière. Il s'agit d'une carte maîtresse, dans un contexte où la qualité des ressources humaines et des liens entre formation et entreprises comptent parmi les facteurs déterminants de la compétitivité.

### **Faiblesses**

Pour développer une économie diversifiée et compétitive, le Limousin devra combler quatre faiblesses.

- **La répartition sectorielle des activités y est peu favorable à une croissance soutenue.** Schématiquement, le Limousin « a beaucoup d'emplois dans les domaines qui en perdent, et peu dans les domaines qui en gagnent » : de ce fait, la région « a perdu 25.000 postes de travail de 75 à 95, alors que la France en gagnait un peu plus d'un million sur la même période »<sup>1</sup>. Par ailleurs, ce portefeuille d'activités dégage une valeur ajoutée relativement faible. En 2002, le PIB par emploi était de 51.145 € en Limousin contre 56.452 € en moyenne nationale, ce qui plaçait le Limousin en dernière position des régions françaises<sup>17</sup>.
- La création d'entreprises est un moyen de renouveler ce tissu économique, pour qu'il génère plus d'emplois et de richesse. Entre 1993 et 2003, le nombre de créations pures s'élève à 39 pour 10.000 actifs dans la région, contre 49 en moyenne nationale (hors Ile de France). Cela représente un manque à gagner de plus de 700 créations pures chaque année. Un redressement spectaculaire s'est cependant opéré en 2004 avec + 17,9% de créations d'entreprises. Mais cette tendance reste fragile, et demande à être encouragée de manière très active. Or, de nombreuses prestations d'accompagnement existent, mais restent trop peu utilisées. Ainsi, seuls 17 créateurs ont bénéficié d'une prime régionale à la création d'entreprise en 2004<sup>18</sup>.
- Le marché régional n'étant pas extensible, le Limousin doit « exporter des produits pour importer du travail, de l'emploi et du développement »<sup>1</sup>. Il doit le faire à l'échelle nationale, mais il est également essentiel qu'il s'insère dans les courants les plus porteurs du **commerce international**. Or, malgré des progrès récents (+ 70% en 10 ans), les performances à l'export des entreprises régionales restent modestes. Le Limousin représente 0,45% des exportations nationales (22<sup>ème</sup> rang des régions françaises) et 0,36% des importations (23<sup>ème</sup> rang). De plus, « les exportations limousines sont réalisées pour environ 70 % par des géants industriels. Le tissu des PME exportatrices est estimé à 700-750, proportion inférieure à la moyenne nationale »<sup>1</sup>. Compte tenu du poids des PME dans l'économie régionale, leur ouverture à l'international apparaît donc comme un enjeu de premier plan. Or, l'action régionale déployée dans ce domaine manque de cohérence et de lisibilité. Elle apparaît « davantage comme une juxtaposition de programmes que comme une stratégie véritablement discutée et élaborée par l'ensemble des partenaires »<sup>19</sup>.
- Ces constats ne sont pas sans rapport avec le fait que le Limousin, à l'image de ce que Pierre Veltz décrit pour la France, « manque de ce tissu de grosses PME qui font la force de l'Allemagne du sud, de la Suisse ou de l'Italie centrale »<sup>1</sup>. En effet, ces entreprises ont bien résisté à la crise : « de 86 à 95, c'est au sein des établissements de plus de 200 personnes que l'emploi a le moins baissé »<sup>1</sup>. C'est aussi dans ces PME que les fonctions se différencient et que peuvent se développer les compétences aujourd'hui les plus stratégiques (recherche et développement, action commerciale, gestion des ressources humaines ...).

## Actions

Les actions mises en oeuvre poursuivront trois objectifs :

- développer des dynamiques collectives et les connecter sur des réseaux plus larges ;
- soutenir le développement des entreprises par des interventions ciblées sur les facteurs déterminants de leur compétitivité ;
- faciliter le renouvellement du tissu économique, à travers un plan régional pour la création d'entreprises.

### **I. DEVELOPPER DES DYNAMIQUES COLLECTIVES EN REGION, ET LES CONNECTER SUR DES RESEAUX PLUS LARGES**

La Région souhaite soutenir activement les initiatives des secteurs clés de l'économie limousine : ceux qui s'inscrivent dans une logique de « technopolisation », et plus largement ceux qui pèsent d'un poids important dans l'emploi régional et qui ont la volonté d'agir collectivement.

#### **1. Les pôles de compétitivité : le développement par l'innovation**

La Région a fermement soutenu la constitution des pôles de compétitivité. Elle place maintenant leur développement en tête de ses priorités. Les deux pôles à pilotage régional, ainsi que les activités parties prenantes d'autres pôles inter-régionaux, bénéficieront donc d'un soutien particulièrement actif, basé sur trois outils.

##### **▪ Un règlement régional pour les pôles de compétitivité**

En séance plénière du 24 mars 2005, la Région a défini ses modalités d'intervention en faveur des pôles de compétitivité. Dans ce cadre, elle soutiendra la réalisation des projets inscrits dans les pôles à pilotage limousin, le renforcement de leurs structures de transfert de technologie, leur animation, et les actions susceptibles d'améliorer leur visibilité. La Région s'attachera également à ce que les acteurs publics, les entreprises et les laboratoires du Limousin prennent une part active dans le développement des autres pôles labellisés de dimension inter-régionale. Elle souhaite par exemple que le Limousin s'insère pleinement dans les pôles de compétitivité « viande et produits carnés » et « Via Méca » du Massif Central, ou « Cancer-Bio Santé ».

Il faut rappeler ici l'engagement de la Région dans la réalisation des opérations universitaires inscrites dans les différents contrats de plan Etat-Région, ainsi que le soutien qu'elle accorde au renforcement de la recherche régionale. Ces interventions ont permis, en complément de celles de l'Etat et d'autres partenaires, le développement de la base scientifique sur laquelle reposent les pôles de compétitivité.

##### **▪ Un fonds régional à l'innovation, apportant un abondement spécifique aux projets inscrits dans les pôles de compétitivité et/ou sur certains secteurs prioritaires**

La préparation du schéma a été l'occasion de réfléchir sur la création d'un fonds régional à l'innovation, destiné à améliorer le financement des projets individuels inscrits dans les pôles de compétitivité et/ou relevant de secteurs prioritaires. Dès le début de l'année 2006, la convention qui lie la Région à OSEO-ANVAR sera revue pour créer officiellement ce fonds, définir ses modalités de fonctionnement et sa dotation financière. Le nouveau texte prévoira également un accès de la Région au réseau d'expertise d'OSEO-ANVAR.

Dans ce cadre, la quotité d'intervention sera portée à 70 % du montant des projets labellisés dans le cadre des pôles de compétitivité (pour les entreprises de moins de 2.000 salariés), et à 50 % pour les autres. Les interventions prendront la forme d'avances remboursables.

##### **▪ Un appui à l'émergence de nouveaux pôles de compétitivité ou d'excellence**

La Région appuiera les secteurs qui souhaitent s'organiser selon une logique de pôle (autour du triptyque entreprises, formation, recherche), et éventuellement se positionner sur le deuxième appel à projet « pôles de compétitivité ». Le secteur « eau, environnement énergies », des TIC et Webdesign, ainsi que celui de la forêt et du bois ou le pôle « domotique » à Guéret, pourraient être parmi les premiers concernés.

La création d'un pôle d'innovation de l'artisanat pourrait aussi être étudiée sur les thèmes « patrimoine et technologie » ou « arts de vivre ».

## **2. Les stratégies collectives sectorielles ou intersectorielles : le développement par les économies d'échelle**

En dehors des pôles de compétitivité, la Région entend favoriser le développement de dynamiques collectives basées sur la mise en commun de moyens, la recherche d'économies d'échelle et de gains de productivité. Pour cela, elle mettra en œuvre deux approches complémentaires.

### ▪ **Une systématisation de l'approche sectorielle**

Dans certains secteurs d'activité, les entreprises doivent se regrouper pour réaliser des économies d'échelles. La Région Limousin souhaite travailler avec les professionnels à la structuration de démarches de ce type. Les regroupements pourront prendre la forme de « systèmes productifs locaux, de « grappes d'entreprises », de clubs. La Région participera financièrement à l'animation et aux programmes d'action initiés dans ce cadre. Son intervention sera formalisée dans un « contrat de progrès » signé avec les institutions représentatives de la profession (voir page 12, point 3).

Des initiatives de ce type existent déjà dans l'artisanat (métiers d'art, métiers de bouche, émail ...) ou dans l'agriculture (contrats de filières couvrant les principales productions régionales...). Il conviendra de les approfondir et d'en soutenir de nouvelles, puisque cette approche concerne potentiellement tous les secteurs d'activités.

### ▪ **Un soutien renforcé aux actions inter-sectorielles**

Dans ses relations avec les organisations professionnelles, la Région s'attachera à repérer les problématiques partagées par différents secteurs, suscitera et soutiendra les initiatives communes. La poursuite du dispositif PLATO<sup>20</sup> en offre un exemple, et la concertation sur le schéma a permis d'identifier d'autres thèmes de travail comme la sous-traitance, les relations entre les entreprises de la chaîne graphique et autres entreprises régionales, le réseau artisanat/université ...

## **II. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, PAR DES INTERVENTIONS CIBLEES SUR LES FACTEURS CLES DE LEUR COMPETITIVITE**

La préparation du schéma a été l'occasion d'une réflexion sur les facteurs déterminants de la compétitivité. La Région prendra en compte les résultats de ce travail, et fera évoluer ses dispositifs d'intervention pour les adapter aux besoins des entreprises.

### **1. Un recentrage des aides au développement des entreprises**

La Région souhaite que ses interventions permettent aux entreprises de consolider quatre facteurs clés de leur compétitivité.

### ▪ **Une priorité marquée en faveur de l'innovation technologique**

La Région renforcera son intervention en faveur de l'innovation technologique, en particulier au travers du fonds régional à l'innovation.

Elle poursuivra la mise en œuvre des dispositifs qui permettent de valoriser dans l'économie régionale les compétences de jeunes techniciens, ingénieurs et chercheurs (bourses CORTECHS<sup>21</sup>, aides au recrutement d'ingénieurs, allocations de recherche d'innovation et de valorisation<sup>22</sup>, allocations d'incubation). Elle apportera également des soutiens financiers aux projets non lauréats du concours national de la création d'entreprises innovantes. Dans le même cadre, elle mènera des actions ciblées sur des thématiques ou des secteurs d'activité à l'exemple de « l'appel à projet porcelaine ».

Enfin, elle soutiendra le développement du réseau de diffusion technologique (RDT), afin d'aider les entreprises (notamment les PME/TPE) à maîtriser les problématiques particulières à la technologie. L'efficacité de ce dispositif dépend de son positionnement dans le dispositif régional de soutien à l'innovation. Celui-ci sera donc examiné de manière à permettre le fonctionnement en réseau tout en évitant de créer une structure supplémentaire.

### ▪ **Un renforcement des interventions pour l'investissement dans le capital humain**

La Région considère l'investissement « dans le capital humain » comme un investissement stratégique pour l'entreprise. A ce titre, elle souhaite renforcer son intervention sur les

questions liées au renforcement de compétences clés (export, commerciale, recherche et développement ...), à l'organisation (gestion des achats, chaîne logistique ...) et à la formation des salariés. Elle assurera la promotion de l'aide au recrutement de second, qui est un levier important de soutien à l'artisanat.

En application du plan régional de développement des formations (PRDF), l'action de la Région sera orientée en priorité sur les salariés des TPE et des PME, ainsi que sur les moins qualifiés et sur les plus âgés, qui bénéficient le moins spontanément de formation. La Région étudiera aussi la possibilité d'intervenir plus activement en faveur de la gestion des âges dans les entreprises.

▪ **Une série d'interventions pour favoriser l'accès des entreprises aux marchés**

La Région renforcera son appui aux initiatives qui visent à améliorer l'**internationalisation** des entreprises. Cette notion ne recouvre pas seulement l'exportation, mais concerne aussi la sous-traitance et le sourcing, l'implantation à l'étranger. En plus des aides individuelles qu'elle continuera d'attribuer, la Région se fixe trois priorités : la mise en place d'un programme d'internationalisation sur quelques filières, l'encouragement au regroupement d'entreprises (pour mener des actions collectives, recruter un commercial export, ouvrir un bureau commercial à l'étranger ...), et le renforcement des positions limousines sur les zones où nous avons une réelle expertise (Allemagne, Canada, Japon, Moyen-Orient, Pologne, Royaume-Uni, Russie) au travers de l'appui individuel ou collectif (missions de prospection, participation à des salons, accueil d'acheteurs ...).

De la même manière, la Région réfléchira à la possibilité d'améliorer son soutien aux entreprises qui développent des démarches de **certification** et de qualité. Son objectif est de proposer des modalités d'intervention renouvelées pour le budget 2007.

Cette priorité trouvera également sa traduction dans le domaine de l'**agriculture** : la Région soutiendra les stratégies de développement de la qualité, et elle donnera une nouvelle impulsion aux « politiques produits » initiées au cours des dernières années. En 2006, son action phare portera sur la viande bovine. Elle aura pour objectif de renforcer la différenciation de chaque produit sous signe officiel de qualité, et de permettre aux producteurs limousins de mieux maîtriser la commercialisation et de peser d'un poids plus important sur les différents segments du marché. Parallèlement, la Région proposera à ses partenaires de mettre en place un dispositif destiné à favoriser le développement de filières émergentes, qu'il s'agisse de nouvelles productions ou de nouvelles formes de commercialisation, en lien avec les évolutions des modes de consommation.

Dans le domaine **touristique** et sur la même logique, la Région reprendra les préconisations du plan marketing<sup>23</sup>. Sur cette base, elle proposera à ses partenaires de travailler sur des « couples produits marchés » prioritaires.

▪ **Deux outils pour aider les entreprises régionales à grandir**

La Région souhaite favoriser la croissance interne et externe des entreprises. Pour cela, elle contribuera activement à la réflexion sur l'évolution de **Limousin Participations**, avec des objectifs clairs : conforter cet outil et renforcer sa capacité à intervenir sur des projets de toutes tailles, y compris sur les « petits dossiers » dont le montant d'investissement est compris entre 15 000 € et 50 000 € et qui ne sont pas couverts par les outils de capital risque traditionnels.

Parallèlement, la Région poursuivra son action pour favoriser l'accès des entreprises au crédit bancaire. En juillet 2005, elle a créé un **fonds régional de garantie** géré par OSEO-BDPME/sofaris. En 2006, elle souhaite faire évoluer ses conventions avec la SIAGI et proposer une contractualisation dans le cadre d'autres fonds de garantie spécialisés, (notamment avec la SOCAMAR...), pour compléter ce dispositif et notamment pour en étendre le bénéfice aux entreprises artisanales clientes de ces sociétés.

Enfin, il faut noter que le contrat de croissance (voir page 13, point 2), s'inscrit dans cette volonté d'appuyer le développement des entreprises régionales.

**2. Une extension des dispositifs de prévention des mutations et de traitement des vulnérabilités**

En 2005, la Région a mis en place une aide à l'adaptation des entreprises aux mutations économiques. Elle permet, dans une logique de prévention, d'identifier les causes et le niveau de difficultés de l'entreprise (audit) et de compléter son plan de relance au travers d'une avance

remboursable plafonnée à 100.000 €. Chargée par la loi de « *prévenir et de traiter les risques d'atteinte à l'équilibre de tout ou partie* » du territoire régional<sup>2</sup>, la Région souhaite consolider ce dispositif et en étendre la portée. Pour cela, elle lancera deux projets en 2006.

- **Un renforcement du dispositif en faveur des entreprises en mutations**  
La prévention des difficultés restera la priorité de la Région. Pour élargir sa capacité d'action, elle souhaiterait toutefois mettre en place un dispositif de conseil renforcé auprès des entreprises en difficultés avérées, et un outil pour l'intervention dans le cadre des plans de continuation. En 2006, elle lancera donc une réflexion sur la faisabilité de ce projet.
- **Un système d'alerte sur les difficultés sectorielles et territoriales**  
Pour agir efficacement auprès des entreprises, les acteurs régionaux doivent anticiper les mutations économiques. En lien avec l'ARD, la Région lancera donc une réflexion pour la mise en place d'un outil qui permettrait d'anticiper les évolutions par secteur d'activité, et leurs impacts sur l'économie régionale. Elle développera ses capacités à répondre sur la durée à ces situations en articulant formation, action territoriale et aides économiques.

### 3. Une action vers les entreprises clés du Limousin

En complément de ses aides qui concernent d'abord les PME, la Région souhaite renforcer son action en direction des entreprises qui ont un impact significatif sur le territoire (en termes financiers, d'emploi, de sous-traitance ...), qui contribuent à l'image économique du Limousin, ou qui présentent un risque de délocalisation. Pour cela, elle utilisera deux leviers.

- **Un suivi des entreprises clés de la Région**  
La Région confiera à l'ARD la responsabilité de mettre en place, pour la fin de l'année 2006, un dispositif de suivi des entreprises clés, qui peuvent être considérées comme stratégiques et structurantes pour le territoire régional.
- **Un règlement d'intervention en faveur des grandes entreprises**  
La Région continuera à mobiliser les aides que la loi l'autorise à mettre en oeuvre au profit des grandes entreprises. Elle le fera à travers le programme régional de management environnemental (voir page 38, II), mais aussi dans le cadre des pôles de compétitivité et de la « PAT régionale »<sup>24</sup>, dont l'objectif est de soutenir l'emploi.  
Un règlement spécifique « grandes entreprises » sera élaboré. Il prévoira notamment les modalités de consultation en amont et d'information en aval des salariés de ces entreprises.

## III. FACILITER LE RENOUVELLEMENT DU TISSU ECONOMIQUE, A TRAVERS UN PLAN REGIONAL POUR LA CREATION, LA TRANSMISSION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES

Le Limousin doit faire un effort particulier en matière de création, transmission et reprise d'entreprises. La Région en fait l'une de ses priorités et pour cela, elle reprendra dès 2006 les missions de coordination jusqu'alors confiées à la mission régionale à la création transmission d'entreprises (MRCTE). Elle mobilisera les acteurs régionaux autour d'un double objectif : plus de 50 % de création d'entreprises en 3 ans et un accompagnement efficace destiné à maintenir le taux de survie actuel à trois ans.

Son intervention reposera sur un plan d'actions en quatre volets.

### 1. Un volet « sensibilisation »

Pour susciter l'idée et l'envie de créer, la Région mettra en oeuvre deux actions prioritaires.

- **Un renforcement de la maison de l'entrepreneuriat**  
La maison de l'entrepreneuriat a été créée en 2004. Animée par l'Université de Limoges, elle est la « tête de pont » de la sensibilisation à la création d'entreprises dans l'enseignement supérieur. Son action répond à quatre objectifs : la sensibilisation des étudiants et des enseignants à la création d'entreprises, la mise en place de formations à destination de ces deux publics, l'accompagnement des étudiants intéressés par une création, et le

développement d'un centre de ressources sur l'entrepreneuriat. La Région et l'Université de Limoges souhaitent renforcer cet outil, et signeront dans ce but une convention triennale.

- **Une consolidation de « Campus entrepreneur » et « challenge destination entreprise »**  
« Campus entrepreneur » permet à des équipes d'étudiants de s'initier à la conduite d'un projet de création d'entreprise sur une année scolaire. Jusqu'en 2005, cette opération était mise en oeuvre par la MRCTE. A partir de 2006, son organisation sera confiée à la Maison de l'entrepreneuriat.  
Sur le même sujet, la Région entend consolider l'opération « challenge destination entreprise ».

## 2. Un volet « services aux créateurs »

La Région souhaite que la proportion des créateurs « accompagnés » atteigne 33 % dès 2006, et 55 % en 2008. Pour cela, elle mettra en place une offre de services attractive, elle en assurera la promotion, comprenant une gamme complète de prestations regroupées dans cinq volets, et susceptibles de se combiner en fonction des besoins. Cette organisation répond à deux objectifs : la lisibilité de l'offre, et la personnalisation du service.

Cette gamme de service s'appuie sur l'expertise et les compétences des réseaux consulaires en matière d'accompagnement et de suivi pour les publics qui relèvent de leurs compétences. Des services complémentaires seront développés pour prendre en compte les profils atypiques. Chacun de ces services fera l'objet d'un cahier des charges spécifique, déterminant sa nature et les modalités de sa réalisation. A cette condition, la Région interviendra.

- **Objectif découverte**  
Ce « paquet » comprendra deux services : un numéro vert, et des modules de découverte de la création d'entreprise. Le numéro vert, point d'entrée unique pour la démarche de création, orientera les « porteurs d'idées et de projets » sur les prestations les plus adaptées à leurs besoins. Il pourra aussi être utilisé comme point ressource par les professionnels de l'information et de l'orientation. Les modules de découverte répondront pour leur part à un cahier des charges élaboré par la Région pour garantir la qualité de la prestation.
- **Objectif projet**  
Ce « paquet » regroupe trois prestations : un diagnostic projet personnalisé de 5 heures, un chéquier conseil pour le recours à une expertise, et une gamme de formations / accompagnements.
- **Objectif lancement**  
Ce « paquet » regroupe des prestations financières et une prestation de conseil.  
L'innovation majeure sera la réforme la prime régionale à la création d'entreprises (PRCE), qui doit devenir un puissant levier de soutien à la création d'entreprises : elle se montera désormais à 1.000 euros pour tous les projets, à la seule condition qu'ils soient répertoriés dans le dispositif régional d'accompagnement. Aide directe aux créateurs, la nouvelle PRCE doit donc aussi les inciter à bénéficier des services mis à leur disposition.  
Pour compléter ce dispositif, la Région poursuivra son soutien au plates-formes d'initiative locale (PFIL), et elle veillera à ce que les outils régionaux de capital risque et de fonds de garantie soient plus largement accessibles aux créateurs. Elle demandera aux prestataires d'informer les créateurs sur les réseaux d'entreprises, et de les inciter à y adhérer.  
Enfin, la Région souhaite conforter les services offerts par les pépinières d'entreprise et intégrer cette offre au dispositif régional de soutien à la création (voir page 28, point 1).
- **Objectif développement**  
Pour faciliter le développement des entreprises nouvelles, la Région leur proposera de signer un contrat de croissance (voir page 13, point 2). Elle leur proposera également une prestation de suivi personnalisé, et elle les informera de manière approfondie sur les aides et sur les actions collectives existantes.
- **Création +**  
Au-delà de cette offre accessible à tous les créateurs, des services complémentaires seront proposés pour les projets portant sur les secteurs prioritaires de l'action régionale : les

services aux entreprises, les services à la population, l'économie sociale et solidaire, le tourisme dans les zones prioritaires, les activités liées au bois et à la forêt, à l'eau, l'environnement, l'énergie et les TIC ainsi que celles relevant des 6 pôles de compétitivité dans lequel le Limousin est impliqué.

Les porteurs de projet concernés pourront bénéficier d'un coaching création renforcé, d'un accompagnement spécifique (couveuse, incubateur), d'une PRCE majorée (jusqu'à 15.000 €), et d'une première année d'adhésion gratuite à un club d'entreprises.

### **3. Un volet « prospection des créateurs »**

Cette mission continuera à être confiée à l'ARD, dans le cadre de l'accueil de nouveaux actifs en Limousin (voir page 27, point 2).

### **4. Un volet « transmission reprise d'entreprises »**

Ce volet contribue en priorité à l'objectif d'un territoire régional vivant : voir page 33, point 4.

## ③ LE CHOIX D'UNE ECONOMIE VIVANTE POUR UN TERRITOIRE VIVANT

La métropolisation produit ses effets sur les acteurs économiques du Limousin, mais elle a aussi un impact direct sur l'équilibre des territoires.

- **A l'échelle européenne, la région toute entière est affectée par cette tendance.**  
Espace à dominante rurale, elle est soumise à la concurrence de territoires essentiellement métropolisés. Ses principales villes sont elles aussi placées face à d'autres dynamiques métropolitaines, dans un contexte de « *hiérarchisation des espaces (où) les plus grandes métropoles dominent les autres* »<sup>1</sup>.
- **A son échelle, le Limousin reproduit cette tendance.**  
Sur la dernière décennie, les activités économiques et les emplois ont continué à s'y concentrer. Le risque tient alors à ce que Pierre Veltz appelle « *l'économie d'archipel* », c'est-à-dire un système dans lequel des métropoles connectées entre elles peuvent se développer sans entraîner automatiquement dans leur sillage les territoires qui les entourent<sup>1</sup>.

Dans ce contexte, la Région fait le choix de placer son développement économique au service d'un « Limousin, terre vivante ». Comme les précédents, ce choix exigera une action volontariste et il place les acteurs devant un double enjeu.

### Enjeux

#### *L'ouverture de l'économie régionale sur des dynamiques de développement plus larges*

La première exigence est d'insérer l'économie régionale dans des dynamiques de développement.

- Cela suppose que les acteurs économiques limousins puissent **s'inscrire dans des réseaux**, accéder à des ressources multiples et dispersées, échanger des idées, des biens et des services. Pour cela, ils doivent pouvoir s'appuyer sur des infrastructures de communication performantes.  
Les territoires eux-mêmes doivent savoir tisser des partenariats à géométrie variable, pour rechercher l'échelle la plus adaptée à la mise en oeuvre de chaque projet. Les villes du Limousin sont placées face à cette nécessité de s'intégrer dans des réseaux métropolitains. La région doit pour sa part être capable de se regrouper avec d'autres pour être plus efficace dans la conduite de certains projets d'envergure.
- Reste qu'un territoire vivant est d'abord un territoire peuplé. A terme, les activités économiques se localisent là où il y a des habitants et l'enjeu central, pour le Limousin, reste celui de son **attractivité** pour les hommes et pour les activités. En filigrane, cela pose la question de l'image de la région, de sa capacité à valoriser ses atouts, à se faire connaître et reconnaître.

#### *L'irrigation du territoire régional par l'activité économique et l'emploi*

Intégré à son environnement national et international, le Limousin doit aussi veiller à ce que tous ses territoires soient des espaces de production et d'emploi. Les politiques territoriales de la Région sont entièrement tendues vers cet objectif d'équilibre territorial.

- Dans le domaine du développement économique, cela suppose d'encourager l'implantation en zones rurales d'**activités de production** qui ne visent pas spécifiquement à satisfaire des besoins locaux. Certaines s'y localisent par nature, comme l'agriculture ou l'exploitation forestière et ses dérivés. D'autres peuvent s'y développer durablement, comme l'artisanat ou les activités industrielles, y compris de haute technicité. Il revient aux acteurs publics de soutenir ces dynamiques, par des interventions directes en faveur des entreprises concernées, mais aussi par la création d'un environnement propice à leur développement.

- Par ailleurs, des études récentes montrent que les territoires ruraux sont des espaces privilégiés pour le développement des **services** à la population, habitants permanents ou touristes. Cette « économie résidentielle » ne saurait remplacer l'économie dite « productive », mais c'est une composante du développement local qui ne peut pas être négligée. Pour les acteurs locaux, l'enjeu est savoir « capter » des richesses produites ailleurs (dans le cas des touristes), ou à d'autres moments (dans le cas des retraités), pour qu'elles génèrent des activités et des emplois sur leur territoire<sup>25</sup>. Il est donc de comprendre les besoins et de susciter l'émergence de réponses innovantes.

### Atouts

Pour réussir dans la voie qu'il s'est fixée, le Limousin peut compter sur trois atouts majeurs.

- Sa plus grande force est d'avoir enrayé son hémorragie démographique et créé une véritable **dynamique d'accueil**. Depuis plusieurs années, le solde migratoire du Limousin était positif. En 2004, et pour la première fois depuis des décennies, il compense le déficit du solde naturel. « *Le Limousin cesse de perdre des habitants* »<sup>26</sup>, et ce **retournement historique** le place dans une position très favorable pour préparer son avenir.
- Prises dans leur ensemble, **les zones rurales bénéficient de cette tendance**. Leur population a augmenté entre les deux derniers recensements, et elles sont le cadre d'activités économiques diversifiées. En 2000, l'agriculture employait 20 % des actifs en dehors des aires urbaines de Limoges et de Brive ; un limousin sur 12 (soit 58.000 personnes) vivait dans une ferme, contre un français sur 286<sup>42</sup>. Les activités liées à l'exploitation et à la transformation du bois représentent pour leur part 11.000 emplois en Limousin, soit 7 % de l'emploi privé régional. Or, une part importante de ces activités se concentre sur les zones rurales les plus fragiles, celles qui sont le plus éloignées des centres urbains et qui présentent des caractéristiques de montagne<sup>42</sup>. Alors qu'il est essentiellement urbain en moyenne nationale, l'artisanat adopte plutôt, dans notre région, une répartition équilibrée entre espace à dominante urbaine et espace à dominante rurale. Au total, « *en dehors des agglomérations de Limoges et de Brive et de leur couronne, 43 bassins de vie s'appuyant sur des bourgs et des petites villes structurent l'espace limousin* ». Un tiers de ces pôles ruraux présentent une économie dominée par les activités industrielles et agri-alimentaires, et certains accueillent des établissements de grande taille. Les commerces et les services à la population tiennent une place prépondérante dans les autres bassins de vie, mais ils sont « *associés pour un poids non négligeable à la sphère agriculture-alimentaire, (et) à l'activité touristique* »<sup>27</sup>.
- Enfin, le Limousin s'est largement **désenclavé** sur le plan routier, et les acteurs régionaux ont su se réunir dans le projet DORSAL, pour que l'ensemble du territoire soit couvert par l'internet à haut débit à échéance 2008. Unique en France, ce projet est un atout considérable pour le développement économique des zones rurales. Parallèlement, de nouvelles accessibilités touristiques se développent avec les « low cost », ces compagnies aériennes qui relient aujourd'hui quotidiennement le Limousin à l'Angleterre.

### Faiblesses

Pour faire de tous ses territoires des lieux de création d'emploi et de richesse, le Limousin devra toutefois combler quatre faiblesses.

- En dépit de ses progrès récents, il souffre d'une **pénurie persistante de jeunes**. Sur la tranche 20-29 ans, celle où les migrations sont les plus nombreuses, le Limousin arrive dans le tiercé de tête des régions importatrices ... mais aussi dans celui des régions exportatrices. Il attire de plus en plus de jeunes, mais il en retient aussi de moins en moins. « *Au final (entre 1999 et 2004), le déficit migratoire de jeunes s'élève en moyenne à 700 par an* ». Combinée au faible taux régional de fécondité, cette réalité fait du Limousin la région la plus âgée de France. Le nombre de jeunes de 20 à 29 ans y a diminué de 10 % entre 1999 et 2004, contre 4,5 % en moyenne nationale<sup>28</sup>. Cette difficulté du Limousin à offrir un avenir à ses jeunes se lit aussi dans

d'autres statistiques : en moyenne mieux formés que leurs homologues français, les jeunes limousins sont plus durement frappés par le chômage.

Cette situation démographique **risque de peser sur l'économie** du Limousin. La région a perdu 1,6 % de sa population active sur la décennie 90, et la baisse pourrait atteindre 6 % (soit 19.000 personnes) sur la période 1999-2015. Le Limousin court donc le risque d'être l'une des premières régions en déficit structurel de main d'œuvre. Les scénarios élaborés par l'INSEE montre qu'il existe toutefois des marges de manœuvre pour contrer ces évolutions. Par exemple, une remontée progressive des taux d'activité des 55-59 ans à l'horizon 2025 permettrait à elle seule de gagner 10.400 personnes par rapport au scénario de base, fondé sur un prolongement des tendances actuelles<sup>29</sup>.

- La **persistance de déséquilibres territoriaux** est une autre source d'inquiétude pour le Limousin. En effet, les principales hausses de population constatées dans les zones rurales entre 1999 et 2004 sont localisées à la périphérie des pôles urbains les plus importants, ainsi que le long des principaux axes routiers<sup>26</sup>. A côté de ces espaces péri-urbanisés (de plus en plus vastes) et de « *poches de dynamisme rural* »<sup>1</sup>, se trouvent donc des territoires ruraux fragiles sur le plan économique et social. L'INSEE Limousin montre en effet que « *la pauvreté (...) est plus élevée lorsqu'on s'éloigne des agglomérations* »<sup>30</sup>. Les évolutions démographiques renforcent ces déséquilibres. En effet, seules Limoges et Brive ont vu le nombre de leurs actifs augmenter sur la décennie 90. A l'horizon 2015, si l'on extrapole les tendances démographiques actuelles, la baisse devrait être supérieure à 14 % sur les zones d'emploi de Bellac, Aubusson, Tulle et Ussel<sup>29</sup>. La démographie particulière des chefs d'entreprises aggrave encore ce tableau, et le secteur du BTP en donne une bonne illustration. 1.500 dirigeants de ce secteur (soit 37 % des entrepreneurs), ont plus de 50 ans. Ils emploient 4.200 salariés, et 64 % de leurs entreprises sont situées en milieu rural<sup>31</sup>. L'évolution de l'agriculture régionale contribue elle aussi à la tendance<sup>32</sup> : entre 1988 et 2000, le Limousin a perdu 11.000 exploitations agricoles et 36 % de ses actifs. Cette restructuration n'est pas terminée puisqu'en 2000, les trois quarts des agriculteurs de plus de 50 ans, dont les exploitations représentaient 1/5 de la surface agricole utile, ne savaient pas qui allait leur succéder. Alors que la taille économique moyenne des exploitations limousines est faible, la tension persiste entre la tendance (lourde) à l'extension foncière, et le maintien d'un nombre important d'exploitations et d'emplois agricoles. L'installation de jeunes agriculteurs et le développement du salariat apparaissent donc comme deux enjeux majeurs. Le salariat reste en effet peu développé : en 2000, le Limousin comptait 105 salariés permanents pour 1.000 exploitations, contre 247 pour l'ensemble de la France.
- Par ailleurs, le Limousin reste handicapé par un « **enclavement relatif** ». Sur le plan ferroviaire, la qualité des liaisons nationales régresse et surtout, « *les territoires concurrents sont mieux reliés entre eux* »<sup>1</sup>. La situation est plus favorable dans le domaine routier, à l'exception notable de la liaison vers l'ouest, qui est aujourd'hui l'une des zones les plus dynamiques de France. Cette situation est pénalisante pour le développement économique régional, dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires.
- Enfin, le Limousin pâtit de la **faiblesse de son image**. Or, l'image est un facteur de compétitivité pour les entreprises, un point d'appui pour les acteurs socio-économiques et pour la politique d'accueil, mais aussi pour le développement des territoires. Le manque de notoriété nuit également au développement touristique de la région. L'absence de sites phares, la modestie des équipements et une culture touristique embryonnaire se conjuguent pour faire du Limousin un objet touristique non (ou mal) identifié.

## Actions

Les actions mises en oeuvre poursuivront trois objectifs :

- ouvrir le Limousin aux hommes et aux activités ;
- répartir les moyens de la croissance sur le territoire régional ;
- développer des activités pourvoyeuses d'emploi et facteurs d'équilibre territorial.

### **I. S'OUVRIR AUX HOMMES ET AUX ACTIVITES**

Pour faire du Limousin un territoire vivant, la Région souhaite l'inscrire dans des dynamiques de développement inter-régionales, nationales et européennes. Pour cela, elle se fixe quatre priorités.

#### **1. Une marque économique pour le Limousin**

Un groupe de travail sur la communication économique du Limousin s'est réuni dans le cadre de la concertation sur le schéma. Il a débouché sur l'idée de créer une marque économique pour le Limousin, vecteur de son image et des valeurs qu'il incarne, et support de communication pour l'ensemble des acteurs régionaux. La mise en oeuvre de ce projet a été confiée à l'ARD. L'objectif est de définir cette marque et de créer les supports associés au cours du premier trimestre 2006, pour que l'ARD puisse rapidement les utiliser dans ses actions de marketing territorial et de prospection. La Région déclinera ensuite cette marque dans ses actions de communication, et elle en assurera la promotion auprès des acteurs économiques et territoriaux du Limousin qui pourraient en devenir les « ambassadeurs ».

#### **2. Une politique volontariste en faveur de l'accueil d'actifs**

Le Limousin est une région pionnière en matière d'accueil d'habitants. Les derniers chiffres sur la démographie, comme le succès de la foire à l'installation, viennent conforter la priorité donnée à cette politique. L'élaboration du schéma était une occasion d'en renforcer le volet économique, et elle a débouché sur la formulation de deux priorités.

##### **▪ Un renforcement de la politique régionale d'accueil d'entreprises**

Pour dynamiser l'accueil d'entreprises, les acteurs régionaux doivent définir des cibles prioritaires en matière de prospection, puis développer en conséquence leur offre foncière et immobilière.

En matière de prospection, deux actions sont envisagées pour 2006. La Région demandera d'abord à la DATAR que l'ARD soit le correspondant en Limousin de l'agence française pour les investissements internationaux<sup>33</sup>. Dans le même temps, l'ARD mènera des missions ciblées de prospection sur les secteurs couverts par les pôles de compétitivité ou d'excellence. Un groupe de travail régional consacré à la prospection sera mis en place. Il devra déterminer s'il convient de chercher à se positionner sur d'autres secteurs susceptibles de présenter des opportunités d'implantation (centres d'appel, logistique ...).

En 2006, l'ARD proposera également aux acteurs concernés par la problématique de l'accueil (agences de développement, communautés d'agglomération et de communes, chambres consulaires ...) de constituer un réseau. Cela permettrait de recenser l'offre foncière et immobilière du Limousin, et d'offrir aux porteurs de projets des prestations personnalisées : en matière économique (pour faciliter l'implantation en Limousin de leur activité), mais aussi au-delà grâce à un lien avec les pôles locaux d'accueil (aide à la recherche de logements, d'écoles, d'emplois dans le cadre de couples bi-actifs ...).

##### **▪ Des actions spécifiques en faveur des personnes qui ont un lien avec le Limousin**

Il est aujourd'hui démontré que les créateurs d'entreprises choisissent souvent d'implanter leurs activités là où ils ont fait leurs études, vécu une partie de leur vie ... C'est pourquoi, dès 2006, la Région demandera à l'ARD de développer des actions en direction des créateurs potentiels qui ont des attaches en Limousin (club des limousins, anciens élèves de l'Université et des écoles d'ingénieurs, jeunes limousins à l'extérieur de la région...).

Au second semestre, la Région proposera la mise en place d'un groupe de travail régional qui devra réfléchir sur les moyens de favoriser l'emploi dans la région de jeunes qui y ont effectué tout ou partie de leur formation.

### **3. Une inter-régionalité de projet**

Au cours des dernières années, le Limousin a su contribuer à l'émergence de projets inter-régionaux « à géométrie variable ». Il est associé à toutes les régions limitrophes dans le cadre des différents pôles de compétitivité ; il a tenu un rôle de premier plan dans la réflexion sur la forêt et le bois au niveau du Massif Central ; il a signé des conventions thématiques avec Poitou-Charentes et Centre pour le développement de l'élevage ovin ...

La Région entend continuer à jouer un rôle moteur dans ce type de projets, en fonction des opportunités qui se présenteront et des problématiques auxquelles elle sera confrontée.

### **4. Un engagement pour l'amélioration des infrastructures**

En 2006, la Région élaborera son schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). A cette occasion, elle définira ses priorités en terme de déploiement des infrastructures de communication. Trois sujets feront l'objet d'une attention plus particulière : la liaison routière avec l'ouest de la France, la liaison ferroviaire entre le Limousin et Paris, et le développement des usages des technologies de l'information et de la communication.

## **II. REPARTIR LES MOYENS DE LA CROISSANCE**

Pour que le Limousin soit un espace vivant, chaque territoire doit pouvoir mettre en oeuvre un projet de développement économique. Pour cela, la Région se fixe deux priorités.

### **1. Une offre de services répartie sur le territoire régional**

Pour consolider leur développement économique, les territoires doivent offrir aux entreprises un environnement favorable à leur installation et à leur croissance. La Région contribuera à la bonne répartition de cette offre de services sur l'espace limousin. Outre la poursuite de son engagement dans le projet DORSAL, elle mettra en oeuvre deux actions complémentaires.

#### **▪ Une intervention en faveur des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprise**

En 2005, la Région a adopté un règlement d'intervention destiné à soutenir la création ou la réhabilitation de zones d'activités structurantes. Il doit permettre de mailler le territoire régional, et de renforcer l'attractivité économique des petites villes du Limousin. Grâce à un système de bonifications, il doit également inciter les acteurs locaux à manager activement leurs zones d'activités, et à développer leur qualité environnementale. Fin 2006, la Région réalisera un premier bilan de cette action et elle le mettra à l'ordre du jour de ses concertations avec les territoires. Parallèlement, elle étudiera de nouvelles possibilités d'intervention pour faciliter les opérations d'immobilier d'entreprises.

#### **▪ Un réseau de pépinières d'entreprises**

Depuis plusieurs années, la Région soutient la création et le fonctionnement de pépinières d'entreprises sur tout le territoire limousin. En 2006, dans le cadre de son partenariat avec les chambres consulaires, elle portera son attention sur la qualité des prestations offertes par ces structures, et sur leur mise en réseau à l'échelle régionale.

### **2. Un renforcement du rôle des territoires dans le développement économique**

La Région agit dans une logique de subsidiarité : elle s'attache à ce que chaque action soit mise en oeuvre au niveau territorial le plus adapté. C'est pour cette raison qu'elle proposera à chacun un type particulier de contractualisation.

#### **▪ Des contrats de projet avec les Pays, les Communautés d'Agglomération et les parcs naturels régionaux (PNR)**

Ces trois niveaux territoriaux s'imposent comme les plus pertinents pour la définition de projets de développement économique. La Région a contractualisé avec chacun d'entre eux sur la durée du 4<sup>ème</sup> contrat de plan Etat-Région. Quelles que soient les évolutions du contexte institutionnel, elle souhaite prolonger cette méthode de travail. Dès 2006, elle

engagera donc une réflexion sur ce sujet avec les acteurs concernés, et elle veillera à ce que le développement économique au sens large soit au cœur des discussions.

- **Des conventions pour la mise en œuvre des actions de développement économique**  
En 2005, la Région a adopté un règlement d'intervention sur les Démarches Collectives Territorialisées (DCT), ex-ORAC. Ce règlement est un exemple du partenariat qu'elle souhaite développer avec les territoires. Il permet de définir un projet sur lequel la Région, le territoire et leurs partenaires éventuels (Etat, Conseils généraux, consulaires...) se mettent d'accord. La maîtrise d'ouvrage de l'opération (communication, assistance aux porteurs de projet, gestion d'une enveloppe financière, contrôle des aides versées) est ensuite assurée par la Communauté de Communes ou le Pays, et la Région participe aux comités d'engagement. Ce dispositif permet de répondre avec une grande réactivité aux demandes des acteurs économiques. Il sera évalué en même temps que le soutien aux zones d'activités.

### **III. DEVELOPPER LES ACTIVITES POURVOYEUSES D'EMPLOI ET FACTEURS D'EQUILIBRE TERRITORIAL**

La Région soutiendra plus particulièrement quatre orientations stratégiques pour les territoires ruraux. Elle appuiera leur développement, en donnant la priorité à la création d'emplois.

#### **1. Un développement de l'économie touristique du Limousin**

Le tourisme est à la fois facteur de développement économique et d'aménagement du territoire. Les potentialités de ce secteur sont sous-exploitées. Aussi, la Région souhaite s'engager dans une politique touristique affirmée reposant sur un tourisme identitaire et professionnel. Cette stratégie de développement touristique du Limousin sera donc mise en œuvre de manière opérationnelle autour du triptyque suivant : « des produits limousins/des professionnels/une destination Limousin »

Parallèlement, cette stratégie trouvera son application, dans le cadre des contrats territoriaux.

- **Offrir des produits porteurs d'une identité touristique limousine**

La Région soutiendra la constitution d'une offre permettant à la fois de caractériser l'identité touristique du Limousin (marketing de l'offre) et de répondre aux besoins de ses clientèles cibles définies par le plan marketing c'est-à-dire les seniors actifs, les familles avec enfants, les « bobos urbains », les passionnés et les étrangers (marketing de la demande). A cet effet, les aides régionales seront orientées à trois niveaux.

#### ***Définir et structurer des filières touristiques identitaires et commercialisables***

La Région encouragera la structuration et la promotion d'une offre de produits sur des **filières touristiques** ciblées. Les filières identifiées à ce jour (en particulier à travers le plan marketing<sup>23</sup>) sont l'équitation, la pêche, le golf, le cyclisme, les sports d'eaux vives et le tourisme culturel. Il convient d'y ajouter la promotion des savoirs faire, matérialisée notamment par le soutien à l'action consulaire régionale de visites des entreprises. Le développement de ces filières se fera au travers d'un contrat de progrès avec les professionnels concernés. Ce contrat définira des objectifs en matière de développement de l'activité touristique de la filière (chiffre d'affaires, emplois ...), ainsi qu'une stratégie précise de développement de la filière (animation et structuration, promotion, commercialisation, professionnalisation des acteurs, hébergements thématiques, ...).

#### ***Proposer des produits touristiques « Limousin » en toutes saisons***

Afin de donner une identité touristique au Limousin, la Région favorisera la constitution d'une offre de produits typiquement limousins. A cet effet, la Région pourra soutenir le montage et la commercialisation de produits régionaux packagés (hébergements et animations), ainsi que la création de produits touristiques « toutes saisons » susceptibles de répondre aux attentes de la clientèle actuelle (produits « clés en main », de qualité et proposés tout au long de l'année).

De plus, le tourisme limousin doit être visible grâce à un terroir spécifique basé sur une restauration « authentiquement limousine ». Dans ce but, la Région pourrait soutenir le développement des auberges et bistrots de pays, ainsi que des assiettes de pays, et par la création d'une marque « Limousin » pour l'utilisation et la vente de produits de qualité (AOC, IGP...). Les aides pourront intervenir tant au niveau des équipements (mise aux normes des cuisines par exemple) que de la promotion et de la commercialisation.

#### ***Qualifier et thématiser durablement l'hébergement du Limousin***

Il s'agit de qualifier l'offre limousine en matière d'hébergements en vue d'une commercialisation optimale. Les actions de la Région viseront d'abord à développer la **qualité** des hébergements en adaptant les équipements et les services aux besoins des clientèles-cibles définies dans le plan marketing. Ces actions de requalification concerneront plus particulièrement les villages de vacances, l'hôtellerie de plein air et l'hôtellerie traditionnelle. La Région favorisera aussi la thématisation des hébergements, en particulier des meublés touristiques.

Concernant les modalités d'intervention, seules les structures labellisées ou souhaitant se labelliser pourront bénéficier d'aides financières en vue de la création, modernisation ou extension des établissements pour des travaux concernant l'hébergement stricto sensu et les équipements d'animation.

Enfin, la Région accordera une attention particulière d'une part aux projets favorisant l'accès aux vacances pour tous (label « tourisme et handicap » par exemple) et d'autre part, aux investissements qui prendront en compte les préoccupations environnementales (intégration paysagère des projets, recours aux énergies renouvelables,...).

#### ▪ **Professionnaliser l'accueil des touristes**

##### ***Professionnaliser les acteurs du tourisme***

Dès 2006, la Région mettra en œuvre le volet touristique du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) sur le secteur touristique, en vue de professionnaliser les structures touristiques. Dès lors, seront soutenues des actions de formation spécifiques pour accueillir les touristes, concevoir et mettre en marché de façon optimale un produit touristique (montage de produits packagés, détermination d'un prix, ...), aider à la mise en place de démarches qualité sécurité et/ou environnement... Par exemple, un accompagnement régional des hôteliers pourrait intervenir dans le cadre de la démarche qualité HOTELCert® et du Programme Régional de Management Environnemental (voir page 38, point 1).

Par ailleurs, les aides de la Région à la création d'entreprise, au développement de l'emploi (y compris les emplois associatifs) et à la formation seront mobilisées auprès des entrepreneurs touristiques de la Région pour accroître la compétitivité de ces entreprises. Le contrat de croissance (voir page 13, point 2) leur sera ouvert.

Les aides seront ensuite mobilisées pour améliorer l'accueil. Elles pourraient soutenir des actions ciblées sur certaines clientèles (enfants, personnes à mobilité réduite ...), la création d'outils d'information et d'accueil adaptés et innovants (audio-guidage multilingues pour les clientèles étrangères par exemple), le développement des animations en saison et surtout hors saison ...

Enfin, en sus des conventions avec les acteurs publics et parapublics (voir page 12, point 3), les partenariats avec les têtes de réseau touristiques (FROTSI, UNAT...) seront consolidés grâce à des contrats de progrès pluriannuels (voir page 12, point 3) permettant de structurer des actions collectives au niveau de la formation en particulier.

##### ***Renforcer le travail en réseau***

La Région souhaite jouer pleinement son rôle de coordonnateur dans le domaine du tourisme. Dans cette perspective, elle favorisera la mise en réseau des acteurs autour de trois projets.

Il s'agira tout d'abord de redynamiser l'**Observatoire Régional du Tourisme du Limousin** (ORTL), animé par le CRT, et mutualiser les moyens d'observation dédiés par l'ensemble des acteurs à l'observation régionale. La mission de l'ORTL est d'animer le réseau régional d'observation, par l'établissement de méthodologies communes, en terme d'outils de suivi et

de pilotage de la politique régionale de développement touristique (offre, fréquentation, indicateurs économiques, clientèles). Une étude sur les retombées économiques du tourisme en Limousin, sera notamment réalisée et actualisée tous les 2 ans afin de mesurer les effets du développement touristique sur l'économie régionale. Enfin, il apparaît nécessaire de mener des actions de sensibilisation des acteurs touristiques à l'observation de l'économie touristique du Limousin.

Le CRT continuera à animer le **système régional d'information touristique (LEI)** et conduira un travail collectif ayant pour objectif d'adapter aux besoins de tous les acteurs les applications actuelles de cet outil (structuration de l'information, supports pour la promotion, base de données pour l'observation) et de développer de nouvelles applications (prospects pour la commercialisation, SIG...).

A partir notamment des données traitées par l'observatoire régional, un **groupe de travail régional**, piloté par le Service « Animation Economique » du Conseil Régional, aura vocation à réunir l'ensemble des partenaires (élus et techniciens) privés et institutionnels afin d'évaluer les politiques touristiques. Par ailleurs, ce groupe pourra réfléchir à la prospective touristique (par le biais de séminaires, de recherche universitaire, d'échanges d'informations...), à l'accompagnement et à la prospection des porteurs de projets (formation des agents de développement...), ainsi qu'à la coordination des dispositifs d'intervention des acteurs touristiques institutionnels.

#### ▪ **Valoriser l'image et la notoriété de la destination Limousin**

Enfin, pour décliner cette stratégie, la Région chargera le Comité Régional du Tourisme d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme de promotion et de commercialisation de la « destination Limousin ».

Tout d'abord, le CRT continuera d'animer un travail partenarial d'élaboration d'une promotion concertée et complémentaire. Les effets des actions de promotion organisées chaque année par les différents acteurs institutionnels en Limousin seront analysés et évalués (nombre et coût de documentations touristiques éditées annuellement, salons...).

Le CRT développera des outils de promotion innovants et adaptés aux attentes des clients. Ainsi, les éditions seront qualifiées en vue de proposer des produits et mutualisées entre les partenaires. Le site internet pourrait être actualisé en créant notamment des animations et des versions multilingues du site. De plus, le soutien de produits d'appel innovants (hébergements originaux ...) et l'accueil d'animations de portée régionale voire nationale (fête européenne du camping-cars sur 2008/2009, une « cow parade<sup>47</sup>...») pourraient constituer des actions de promotion très médiatiques.

De plus, le CRT Limousin réfléchira aux modes de diffusion des éditions par les prestataires. A cet effet, des présentoirs normés et siglés « Limousin » pourraient être créés. De plus, afin de toucher notamment la clientèle d'affaires, des Offices de Tourisme régionaux pourraient être créés, en saison voire toute l'année, à des endroits stratégiques (aéroport, gare...) en vue d'accueillir, d'informer et de proposer des produits aux touristes.

Enfin, la **commercialisation** des produits touristiques devra être privilégiée. En conséquence, la Région confiera au Comité Régional du Tourisme (en partenariat avec les Comités Départementaux du Tourisme, les Services Loisirs Accueil et l'association « Tour Massif ») la mise en place d'une assistance à la commercialisation de l'offre touristique limousine. L'utilisation commerciale des outils régionaux (base de données LEI, site internet et Centre de Contacts « Tourisme Infos Limousin ») et la présence dans les catalogues des principaux tours opérateurs feront partie des actions prioritaires.

De plus, la coopération interrégionale avec l'Auvergne pour la promotion et la commercialisation sur les marchés étrangers de la destination « Massif Central » sera poursuivie à travers l'activité de l'association « Tour Massif » et des agences concernées.

#### ▪ **Soutenir l'émergence de projets de territoires porteurs de l'identité touristique du Limousin**

Parallèlement, la Région soutiendra l'émergence de projets de territoires porteurs de l'identité touristique du Limousin afin de mettre en application au niveau territorial la stratégie touristique régionale présentée précédemment. Ces projets touristiques de territoires permettront de concentrer les flux de touristes, et donc de renforcer la visibilité de la région.

Ils devront reposer sur une dynamique locale forte, et être portés par des structures qui s'engagent avec la Région sur des objectifs précis (cibles de clientèles, croissance du chiffre d'affaires lié au tourisme, du nombre d'emplois ...) et sur leur évaluation. Ces projets pourront porter sur la création, la requalification et l'adaptation des hébergements et des restaurants aux clientèles visées, la formation des acteurs, la structuration de l'information touristique, l'animation, ainsi que le montage et la commercialisation des produits.

Dès 2006, la Région pourra soutenir sur une base expérimentale des projets répondant à cette définition et engagera avec les territoires les études et les négociations qui permettront d'inscrire ce type de projets dans les futurs contrats de pays ou de parc. Dans le cadre des projets territoriaux, la Région pourra apporter des moyens spécifiques et déroger, dans la limite de la réglementation nationale et européenne, aux taux d'intervention et aux critères de sélection qu'elle applique ordinairement. »

## **2. Une agriculture pourvoyeuse d'emplois et facteur d'aménagement de l'espace**

La Région développera une approche intégrée des questions agricoles intégrant le soutien aux exploitations, aux groupements de producteurs, aux industries de première et de seconde transformation. Pour mettre en oeuvre sa stratégie, elle s'appuiera sur un partenariat avec les acteurs de la filière, sur ses dispositifs d'aide, et sur la partie « déconcentrée » de la prime d'orientation agricole (POA) actuellement gérée par l'Etat. Dans la continuité des politiques menées ces dernières années, cette stratégie contribuera à construire un territoire vivant.

### **▪ Une agriculture pourvoyeuse d'emplois**

Le 8 avril 2005, la Région a signé avec l'Etat, les organisations professionnelles agricoles, les partenaires sociaux et les établissements d'enseignement, de formation et d'apprentissage, une charte pour l'emploi en agriculture. En 2006, sa priorité sera de mettre en oeuvre les actions prévues dans ce texte. Pour cela, elle poursuivra son action en faveur de l'installation des jeunes, avec un objectif précis : 250 installations par an en moyenne. Dans le même temps, la Région assurera la promotion de l'aide au second d'exploitation, créée en 2004.

### **▪ Une agriculture facteur d'aménagement de l'espace**

L'objectif de la Région est de concilier le maillage du territoire par de nombreuses exploitations, et la viabilité économique de celles-ci. La politique en faveur de l'installation contribue à cet objectif. Dans la même logique, la Région continuera à attribuer ses aides en tenant compte du « projet global » des exploitations. Cela permet en effet de soutenir les projets qui contribuent à augmenter la rentabilité et la taille économique des exploitations, indépendamment de leur surface foncière.

## **3. Un soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services**

Au travers des DCT (ex-ORAC), évoquées en page 29 (1<sup>er</sup>§), la Région soutient le développement de l'artisanat et des services dans une logique de projet territorial. Ces opérations déclinent sur chaque territoire les modalités d'intervention « de droit commun » en faveur du commerce, de l'artisanat et des services, permettant de les adapter aux spécificités de chaque territoire. Leurs valeurs essentielles résident dans la promotion d'actions et de projets collectifs.

Dans les prochaines années, elle souhaite réfléchir à la possibilité d'étendre ce type de démarche aux territoires concernés par la politique de la ville. Une attention particulière sera accordée à la restructuration des centres commerciaux périphériques afin de maintenir, notamment dans les quartiers d'habitat social, un niveau de services de qualité.

La Région souhaite que dans ces démarches, les consulaires occupent toute leur place, notamment au travers de leurs missions d'appui aux entreprises. »

## **4. Un plan régional en faveur de la reprise et de la transmission d'entreprises**

Le plan régional en faveur de la création d'entreprises comprend un volet consacré à la reprise et à la transmission. Ce dernier s'adresse aux salariés qui souhaitent reprendre leur entreprise (individuellement ou sous forme coopérative), aux chefs d'entreprises qui désirent céder leur

affaire (qu'ils soient ou non dans une perspective de départ à la retraite), et aux entreprises qui saisissent l'occasion d'une cession pour constituer des entités de taille plus importante. Quatre types de mesures sont ainsi programmés.

- **Des mesures de conseil**

Il sera possible, au travers des outils de la Région (chèques conseil, fonds régional d'aide au conseil ...), de financer les études préalables à la cession ou à la reprise d'entreprise (évaluation de l'entreprise, conseils au cédant, au repreneur, expertise...).

- **Des mesures de financement**

Les aides de la Région, notamment l'avance remboursable en fonds propres, le fonds régional de garantie, les aides à la création d'entreprises (prêts d'honneur, prime régionale à la création d'entreprise ...) peuvent être mobilisées pour accompagner les projets de reprise. La Région étudiera en outre la faisabilité d'un abondement des comptes épargne salariaux si ils sont mobilisés pour une reprise d'entreprise.

- **Des mesures en faveur des ressources humaines**

La Région favorisera l'émergence de solutions internes de reprise à l'entreprise, que ce soit sous des formes coopératives ou individuelles. Au delà de l'aide au recrutement d'un second dans les entreprises artisanales, la région entend, à la demande des chambres de métiers et de l'artisanat, mettre en place une aide à la promotion de second. Cette aide serait conditionnée notamment à un niveau ou à une obligation de formation sur les aspects réglementaires, financiers, commerciaux et managériaux nécessaires à la gestion d'une entreprise, à l'acquisition de compétences spécifiques ...

- **Des mesures de « mise en relation »**

La mise en relation entre cédants et repreneurs est aujourd'hui effectuée par les réseaux consulaires au travers d'outils comme ARTER, TRANSCOMMERCE, ou TREIMAC, qu'il conviendrait de renforcer.

## ④ LE CHOIX D'UN MODE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI CONTRIBUE AU PROGRES SOCIAL ET A LA VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

La fin des « trente glorieuses » s'est accompagnée d'une rupture importante dans les modes de pensée occidentaux :

- **La croissance économique n'est plus systématiquement assimilée au progrès humain**, puisqu'elle peut cohabiter durablement avec un niveau élevé de pauvreté et de précarité. L'objectif de croissance économique est même parfois invoqué pour justifier la suppression d'emplois, et il est souvent synonyme d'atteintes à l'environnement.
- C'est en réponse à ces contradictions que s'est forgée l'idée de **développement durable**. Selon sa définition la plus communément admise, ce mode de développement doit permettre « de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs »<sup>34</sup>. Il repose sur une méthode privilégiée de travail (la concertation), et sur un triple objectif de performance économique, sociale et environnementale.

Le Limousin souhaite devenir une référence en matière de développement durable, et cette volonté se matérialise par l'élaboration d'un agenda 21 régional. Ce schéma en constitue la déclinaison dans le domaine du développement économique. Son premier axe traite de la méthode de travail et les deux suivants sont consacrés aux moyens de la performance économique. Le quatrième (et présent) définit des orientations pour la prise en compte d'une ambition sociale et environnementale dans la politique régionale de développement économique. Ce choix place le Limousin face à deux grands enjeux.

### Enjeux

#### *Le respect des hommes et de leur environnement par les activités économiques*

Dans le mode de développement que le Limousin s'est choisi, le développement économique tient toute sa place mais rien que sa place : il n'est pas une finalité mais un **moyen** (déterminant) du développement humain. Cela suppose qu'il soit respectueux des hommes et des femmes qui le construisent, de la qualité de leur emploi, de leurs conditions de travail, de leurs perspectives professionnelles et de leur environnement ; qu'il soit économe en énergie et ne génère pas d'atteintes à la biodiversité, à la qualité de l'eau, de l'air et des paysages.

#### *L'ambition sociale et la qualité environnementale comme leviers du développement économique*

Une stratégie de développement durable ne consiste pas simplement à concilier la performance économique d'une part, et la qualité sociale et environnementale d'autre part : elle considère ces deux derniers éléments comme des ressources à part entière.

- Dans une stratégie de développement durable, **l'exploitation des ressources naturelles** par l'agriculture et la gestion forestière apparaissent donc comme des secteurs stratégiques. Ils constituent un levier de développement économique et jouent un rôle irremplaçable dans l'aménagement de l'espace, la gestion des milieux naturels et la préservation des paysages.
- Le développement durable met aussi en lumière l'intérêt et la modernité de **l'économie sociale et solidaire**. Au-delà de leur grande diversité, les entreprises de ce secteur présentent en effet un point commun : elles poursuivent des objectifs économiques tout en reposant sur un fondement social qui peut tenir à la nature de leur activité (commerce équitable, solidarité ...), aux personnes qu'elles emploient (personnes handicapées, en insertion ...), à leur clientèle (personnes en difficultés, personnes âgées ...), et à leur mode de fonctionnement, basé sur les principes de la démocratie et de la participation (mutuelles, associations, coopératives ...). Grâce à ces spécificités, ce secteur apporte des réponses originales et innovantes à des besoins nouveaux, ou au problème de la précarité sociale.
- Une stratégie de développement durable doit aussi mettre l'accent sur **la culture et le sport**. Vecteurs d'image pour les territoires, ils contribuent en effet à la création de services et à la solidité du « lien social ». Les événements et les équipements culturels et sportifs peuvent aussi générer des activités permanentes d'animation, de formation et de recherche : ils se trouvent alors au centre de dynamiques comparables à celles des pôles d'excellence. En Limousin par

exemple, la Région soutient la production audiovisuelle : en 2004, son intervention a permis le tournage de 18 œuvres pour un total de 118 jours de tournage. En 2005, plus de 170 jours de tournage ont été effectués en Limousin (chiffres provisoires), impliquant le travail de 70 techniciens. La politique lancée en 1998 produit donc des résultats économiques très positifs : pour un 1 € investi par la Région, 4 à 6 € sont dépensés en Limousin par les sociétés de production. De même, en 2004, le soutien à l'activité éditoriale a concerné 17 éditeurs pour l'édition de 44 ouvrages. Elle a généré plus de 600.000 € de dépenses en Limousin, l'intervention de la Région à ce soutien ne représentant que 20 % de cette somme. L'effet de levier des subventions de la Région est donc important.

Outre leur contribution directe et indirecte à la création de richesses et d'emplois, toutes ses activités sont des facteurs importants de qualité de vie et d'attractivité. Elles sont donc des composantes essentielles pour une stratégie de développement qui place **l'accueil** (de touristes, de nouveaux habitants, d'actifs et d'entreprises), au cœur de ses priorités.

### **Atouts**

Pour décliner sa stratégie de développement durable dans le domaine économique, le Limousin peut s'appuyer sur quatre atouts.

- Il peut d'abord compter sur la **qualité de son contexte social**. De manière constante sur les dernières années, son taux de **chômage** est l'un des moins élevés de France. Au 2<sup>ème</sup> semestre 2005, il s'établissait à 7,9 % de la population active pour une moyenne nationale de 10,1%. Il était alors le plus faible des 22 régions métropolitaines. Ce bon résultat relatif doit toutefois être nuancé : il témoigne tant de la capacité de la région à offrir des emplois à ses habitants, que de la tendance des limousins à quitter leur région pour chercher du travail. Au cours de la concertation, beaucoup d'acteurs ont également insisté sur le réseau de bourgs qui maillent le territoire limousin par une offre importante de **services publics et privés**. L'emploi public pèse à lui seul 24,4 % de l'emploi total en Limousin (pour 23,5 % en moyenne nationale). Il constitue un apport de services et de richesses d'autant plus important pour la région qu'il en maille finement le territoire. La croissance de l'emploi public local (+ 19 % en 5 ans), confirme cette situation<sup>35</sup>. Enfin, les chefs d'entreprise interrogés ont souligné la qualité des relations de travail en Limousin, basées sur la confiance et facilitées par la petite taille des structures.
- Le Limousin peut aussi compter sur **l'abondance de ses ressources naturelles et sur la qualité de son environnement**. La surface agricole utilisée (SAU) occupe plus de la moitié de l'espace régional, et elle est vouée à 85 % aux prairies d'élevage, c'est-à-dire à une activité qui consomme trois fois moins d'intrants que la moyenne des activités agricoles<sup>32</sup>. Un tiers du Limousin est aussi recouvert de forêts, et cette ressource est jeune : les surfaces boisées ont été multipliées par 3,6 entre 1908 et 1992 (contre 1,6 pour l'ensemble de la France), et le massif forestier régional « *atteindra sa maturité sur la période 2010-2020* »<sup>36</sup>. Par les activités et les savoir-faire qu'elle génère, et par la bio-diversité qu'elle héberge, la forêt présente aussi un potentiel de développement pour les loisirs et le tourisme. Au total, le profil environnemental dressé en 1999 atteste que « *sans être une région sous industrialisée, le Limousin dispose d'un environnement de qualité, qu'il s'agit de préserver mais aussi de valoriser pour contribuer au développement global de la région* »<sup>1</sup>.
- Ces atouts sont d'ores et déjà **des leviers de développement économique**. Au cours des 10 dernières années, les parcelles libérées par les agriculteurs retraités ont été très majoritairement maintenues en exploitation<sup>32</sup> : la déprise massive un moment redoutée n'a pas eu lieu, et l'agriculture reste une composante importante de l'économie régionale. La filière bois produit pour sa part 14 % de la valeur ajoutée de l'industrie et de artisanat en Limousin (contre 7 % en France). Dans le secteur des cartons, de nombreuses entreprises limousines sont même des leaders européens. Le Limousin est aussi l'une des régions où l'économie sociale et solidaire s'est développée avec le plus de dynamisme. Ce secteur emploie plus de 11 % des salariés limousins, et irrigue efficacement le territoire régional : 16 % de ses salariés résident en Creuse, contre 11 % pour les autres secteurs<sup>37</sup>. Ses entreprises sont en outre des sociétés de personnes, et elles ont souvent pour vocation d'offrir des services de proximité : elles sont donc par nature ancrées sur leur territoire.

Le tourisme ne repose qu'en partie sur la valorisation des richesses naturelles, mais il sera toutefois évoqué ici. On estime qu'il contribue à la formation de 5,5 % de la richesse régionale<sup>38</sup>. En 1997, les touristes extrarégionaux ont dépensé 251 millions d'euros en Limousin : c'est autant que la valeur des exportations réalisées cette année là avec l'Italie, premier pays client du Limousin<sup>39</sup>. Ces chiffres sont de surcroît en augmentation : le Limousin a enregistré 10,6 millions de nuitées touristiques en 1997, et 18 millions en 2002<sup>38</sup>.

Le tourisme social, au travers des villages de vacances, génère à lui seul 11 millions d'euros de chiffre d'affaire annuel direct, et emploie 210 personnes (équivalent temps plein)<sup>38</sup>.

- La situation sociale et environnementale du Limousin est aussi **une carte à jouer pour l'avenir**. Sa situation démographique elle-même peut être une opportunité. En 2002, les plus de 75 ans représentaient 11,6 % de la population limousine, alors que cette proportion ne dépassait 10 % dans aucune autre région et que la moyenne nationale s'établissait à 7,6 %. Selon l'INSEE, ce pourcentage pourrait atteindre 18 % en 2030<sup>40</sup>. Cette situation présente de nombreux inconvénients, mais elle place aussi le Limousin en position de « *profiter plus que d'autres du dynamisme de l'emploi dans les services aux particuliers* »<sup>1</sup>. De plus, la rurbanisation traduit à la fois « *l'idéal rural* » d'un nombre croissant de personnes, et leur « *forte dépendance* » à un haut niveau de services. Le Limousin « *peut donc offrir la perspective de l'espace de demain : des agglomérations aux fonctions métropolitaines complètes et des espaces de vie de haute qualité environnementale* »<sup>1</sup>, mais aussi des relations personnalisées et une capacité à « *prendre le temps de bien faire* ».

### **Faiblesses**

Pour devenir une référence en matière de développement durable, le Limousin devra combler deux faiblesses.

- Sa **situation sociale** présente plusieurs motifs d'insatisfaction. En 2004, la pauvreté monétaire touchait 11,1 % de la population régionale de moins de 65 ans, et ce chiffre était probablement sous-estimé puisqu'il ne prenait pas en compte les bénéficiaires du minimum vieillesse, les agents de la fonction publique et les allocataires de la MSA<sup>30</sup>. En 2001, « *le salaire limousin était le plus faible de métropole avec celui de Basse-Normandie* », et se situait « *nettement en-dessous de la moyenne de province* »<sup>41</sup>. Par ailleurs, la petite taille des entreprises régionales génère des effets pervers : globalement, les salariés des PME et des TPE partent moins en formation que ceux des entreprises plus importantes ; ils ont moins souvent accès à des programmes de gestion de carrière, et bénéficient plus rarement de la présence d'un comité d'entreprise et des prestations sociales qui y sont associées.
- Enfin, **l'exploitation des ressources naturelles ne produit pas tout son potentiel**. Le Limousin a une « *culture forestière encore imparfaite* »<sup>42</sup>. Malgré d'importants efforts d'investissement au cours des dernières années, l'amont de la filière (exploitation et première transformation) reste un « *maillon faible* »<sup>36</sup> : ses produits correspondent encore imparfaitement aux besoins des activités aval, tandis que le morcellement de la propriété et les difficultés du transport ne contribuent pas à une mobilisation optimale de la ressource. L'utilisation du bois comme source d'énergie est assez développée dans la région, mais elle reste essentiellement le fait de particuliers et ne représente pas à proprement parler une activité économique. Au total, il n'existe pas de véritable « *filière bois* » en Limousin, ce qui limite la valorisation sur place de la ressource produite. De son côté, l'agriculture renforce sa spécialisation sur des productions à faible valeur ajoutée, et notamment sur l'élevage de bovins maigres<sup>32</sup>. Or, les prix agricoles à la production baissent sur longue période (- 50 % sur les 20 dernières années), tandis que les prix à la consommation des produits alimentaires continuent à augmenter<sup>42</sup> : l'incapacité à « *capter* » la valeur ajoutée est donc un problème majeur. Elle explique en partie que le revenu moyen des agriculteurs reste le plus faible de France (59 % de la moyenne française en 2002)<sup>43</sup>, et elle contribue à la recherche d'une taille économique viable par l'extension foncière des exploitations. Par ailleurs, le Limousin n'exploite pas pleinement son potentiel touristique. Il ne se classe qu'à la 20<sup>ème</sup> place des régions françaises en termes de fréquentation, et son offre d'hébergement marchand souffre « *d'un handicap tant quantitatif que qualitatif* »<sup>39</sup>, ce qui limite la création de valeur ajoutée. Enfin, le Limousin manque de visibilité sur les filières liées à l'environnement, dans un contexte où des régions de plus en plus nombreuses se positionnent sur ces secteurs.

## Actions

Les actions mises en oeuvre auront pour objectif de combiner le développement économique avec le développement social et humain d'une part, et avec la qualité de l'environnement d'autre part.

- **Un encouragement des travaux de recherche sur le développement durable**  
Pour contribuer à faire émerger une expertise sur le développement durable en Limousin, la Région proposera à l'Université de Limoges de réfléchir à la possibilité de financer ou de récompenser chaque année des travaux de recherche sur la problématique des liens entre développement économique, développement social et qualité environnementale.

### **I. FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE QUI CONTRIBUE AU PROGRES SOCIAL ET HUMAIN**

L'action régionale en faveur du développement social et humain comportera deux volets.

#### **1. Des actions pour que le développement économique soit plus respectueux des hommes et des femmes**

Pour favoriser un développement économique plus respectueux des femmes et des hommes, la Région se donne trois pistes de travail prioritaires.

- **Une modulation des aides économiques en fonction de critères sociaux et environnementaux**  
Le Conseil économique et social régional, saisi sur cette question, propose d'utiliser la méthode dite du « scoring » pour prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des aides aux entreprises<sup>44</sup>. En 2006, la Région examinera la possibilité d'utiliser cette méthode, qui suppose une démarche d'instruction en 3 temps des dossiers de demande d'aide :
  - analyse de la demande (situation de l'entreprise, viabilité du projet...);
  - ingénierie des aides mobilisables et détermination d'un taux et d'un montant maximum d'intervention ;
  - modulation de ce taux en fonction du « score » obtenu par l'entreprise sur une liste de questions précises liées à ses pratiques sociales et environnementales. Exemples (à examiner) : Existe-t-il une stratégie environnementale de l'entreprise incluant la maîtrise des consommations d'énergie ? Le traitement des déchets ? La prévention des risques de pollution sur l'eau / sur l'air ? Quelle proportion de sa masse salariale l'entreprise consacre-t-elle à la formation de ses salariés ? Existe-t-il un plan de formation pour le salarié embauché avec une aide régionale à l'emploi (au versement d'une première tranche de l'aide) ? Ce plan a-t-il été effectivement réalisé (au versement du solde) ?
- **Une information et une consultation des salariés sur les aides économiques attribuées à leur entreprise**  
L'information des salariés sur les aides publiques attribuées aux entreprises sera effectuée a posteriori, au travers de la réunion annuelle de la commission régionale des aides publiques aux entreprises (voir page 12, point 4).  
Dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des grandes entreprises (voir page 21, point 3), une consultation des salariés pendant l'instruction des demandes d'aide sera mise en place de manière à recueillir leur avis. Le comité d'entreprise sera en outre informé de la décision de la Région concernant l'attribution d'une aide dans le cadre de ce règlement.
- **Un plan régional pour soutenir l'innovation sociale dans les PME et les TPE**  
A partir du deuxième semestre 2006, la Région travaillera sur la mise en place d'un dispositif de soutien à l'innovation sociale dans les PME et les TPE. A travers cette action, elle entend encourager les démarches qui visent à améliorer les conditions de travail et les conditions de vie des salariés (grâce à des dispositifs innovants de restauration ou de garde d'enfant inter-entreprises par exemple), mais aussi l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la gestion des âges et plus largement des ressources humaines.

## 2. Des actions pour faire du développement social un levier de développement économique

Pour que l'ambition sociale soit un facteur de développement économique, la Région se fixe trois priorités.

### ▪ **Un plan régional pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

La Région mobilisera ses partenaires autour d'un plan pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Limousin.

Le premier objectif de ce plan sera de favoriser la mise en réseau des acteurs limousins, de soutenir leurs initiatives collectives et d'encourager leur implication dans des partenariats internationaux. Pour cela, la Région renouvellera son soutien à la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), elle soutiendra la consolidation des têtes de réseau régionales et elle réfléchira à la création d'une « maison de l'économie sociale et solidaire ». Elle proposera aussi aux acteurs régionaux d'adhérer à ses côtés au réseau européen des villes et des régions de l'économie sociale et solidaire (REVES).

Ce plan comprendra aussi un dispositif de soutien aux projets de création, de reprise, de transformation et de développement d'activités dans le domaine de l'ESS. Ce dispositif sera fondé sur l'accès des entreprises de l'ESS à l'ensemble des aides économiques régionales, et sur la mise en place de mesures complémentaires adaptées aux spécificités de ce secteur. Ainsi, les créateurs d'entreprises sociales et solidaires auront accès aux prestations « création + », pour la création d'entreprises dans des secteurs prioritaires (voir page 22). Ils pourront également être embauchés par une structure de l'ESS existante le temps du montage de leur projet : la Région financera jusqu'à 80 % ce dispositif d'incubation, et organisera un tour de table pour la recherche des financements complémentaires.

Enfin, sur la base de la contribution de la CRESS à l'élaboration du schéma<sup>45</sup>, la Région lancera un travail sur le financement de l'ESS. Son action visera à renforcer et à compléter les dispositifs existants afin de faciliter la mobilisation bancaire et l'assise économique des projets (expertise financière, renforcement des fonds propres). Avec l'ensemble des acteurs concernés, elle étudiera la faisabilité d'un mécanisme de gestion mutualisée de la trésorerie des associations. Elle veillera aussi à ce que le financement des projets d'ESS soit pris en compte dans la réflexion sur l'avenir de Limousin-Participations (voir page 20, 2<sup>ème</sup> §), et elle réfléchira à la possibilité d'une orientation directe de l'épargne régionale vers ce fonds.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, la Région créera un poste de chargé de mission, et elle participera activement aux réflexions de l'association des régions de France sur l'ESS.

### ▪ **Les services à la population : un secteur prioritaire pour la création d'entreprises**

Pour soutenir le développement d'une offre de services à la population diversifiée sur tout le territoire, la Région en fera une priorité de son plan en faveur de la création d'entreprises. Elle pourra également soutenir des expériences innovantes qui visent à améliorer la qualité des services publics en milieu rural, à condition que son intervention ne se substitue pas à celle d'autres acteurs publics.

### ▪ **La culture et le sport comme leviers de développement économique**

Au cours des prochaines années, la Région continuera à soutenir la culture et le sport, en prêtant une grande attention à l'effet de levier économique de ses interventions. Elle confirmera notamment son appui aux manifestations de portée régionale, aux activités sportives et aux festivals culturels qui contribuent à l'attractivité touristique du Limousin, à la production audiovisuelle et à l'édition.

## II. APPUYER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les actions de la Région s'ordonneront là encore autour de deux volets.

### 1. Des actions pour que les activités économiques soient plus respectueuses de l'environnement

La Région continuera à soutenir les modes de production économes en ressources et respectueux de l'environnement. Pour cela, elle se donne trois priorités.

- **Une poursuite et une extension du plan régional de management environnemental**  
 Dans le cadre du 4<sup>ème</sup> contrat de plan Etat-Région, la Région et l'ADEME ont mis en place un programme régional de management environnemental (PRME). Une évaluation de cette action a débuté pendant l'élaboration du schéma, et ses résultats sont attendus pour le début 2006. La Région suivra attentivement ce travail, et elle s'attachera à ce que ses résultats soient discutés par l'ensemble des acteurs concernées, puis traduits en nouveau programme d'actions. Elle souhaiterait que celui-ci ait un champ plus étendu que le précédent, qu'il intègre de manière plus explicite l'agriculture et le tourisme, qu'il prévoit le soutien d'expérimentations et la promotion de réalisations exemplaires.  
 Enfin, et d'une manière générale, la Région veillera à ce que ses interventions économiques soient l'occasion de promouvoir des pratiques de production plus respectueuses de l'environnement. Le règlement en faveur des zones d'activités (voir page 28, point 1), qui prévoit des mesures incitatives en matière de protection de l'environnement, est un exemple de ce que la Région a l'intention de développer dans les prochaines années.
- **Une agriculture respectueuse de l'environnement**  
 En 2005, la Région a mis en place une nouvelle aide destinée à soutenir la conversion vers l'agriculture biologique. Dans les années qui viennent, elle assurera la promotion de ce dispositif et poursuivra plus globalement ses aides à une agriculture respectueuse de l'environnement.  
 A travers son soutien à la diversification et à l'innovation dans l'agriculture, elle entend également promouvoir la recherche de modes de production économes en ressources, de sources d'énergies propres et renouvelables, ainsi que le développement de circuits courts dans la commercialisation.
- **Une veille et une animation permanentes sur l'économie et l'environnement**  
 Pour que les acteurs limousins soient en capacité permanente d'innover, d'échanger des expériences, de se tenir au courant de « ce qui se fait de mieux », la Région proposera à ses partenaires de mettre en place un dispositif de veille et d'animation dans le domaine de l'économie et de l'environnement. Il pourrait par exemple comporter une animation régionale, une mise en réseau des acteurs concernés, une inscription dans des réseaux nationaux et internationaux, un programme de conférences, un développement de liens avec des pôles de recherche en Limousin et au-delà ... La discussion de ce projet se fera dans le cadre de l'évaluation du PRME.

## 2. Des actions pour que la qualité des ressources naturelles soit un levier du développement économique

Pour que les ressources naturelles du Limousin deviennent un véritable levier de développement économique, la Région se fixe quatre priorités.

- **Une agriculture productrice de valeur ajoutée**  
 La Région souhaite encourager le développement d'activités productrices de valeur ajoutée, pour améliorer le revenu agricole et pour augmenter la taille économique des exploitations tout en limitant leur surface foncière. Pour cela, elle poursuivra son soutien actif à la diversification, à travers ses aides au « **projet global** »<sup>46</sup>, mais aussi à travers son appel à **projets innovants et diversifiants**. Ce dernier a été lancé en 2003 pour développer et valoriser l'initiative agricole et rurale de groupes d'acteurs (agriculteurs, porteurs de projets ayant une base agricole ...). En 2006, la priorité sera d'accompagner la réalisation de ces projets sur le plan technique et financier. A la fin de l'année, la Région établira un bilan de cette action avec l'ensemble des acteurs concernés, et elle étudiera la possibilité de la reconduire.  
 Parallèlement, la Région poursuivra son soutien aux **industries-agroalimentaires**, en portant une attention particulière à celles qui valorisent les productions régionales. Elle appuiera notamment, dans le cadre d'un « contrat de progrès », la structuration de la filière, la communication quand elle s'inscrit dans la politique d'image de la Région, l'accès des produits aux marchés, la formation des salariés, le développement d'infrastructures communes (zones d'activités et pépinières spécialisées, plate-forme de ressources dans les biotechnologies ...), et le soutien aux investissements, notamment en lien avec les questions

sanitaires et environnementales, et dans le respect de la réglementation nationale et européenne.

La Région se donne également l'objectif de faire aboutir, dès 2006, le projet d'une **assurance revenu** à destination des éleveurs engraisseurs de bovins. Les discussions engagées avec les professionnels de la filière montrent qu'un tel dispositif pourrait inciter un plus grand nombre d'éleveurs à développer des ateliers d'engraissement, et donc à produire plus de valeur ajoutée. Il permettrait également d'instaurer un mécanisme mutualisé de solidarité pour protéger les éleveurs contre les fluctuations des prix, importantes sur le marché considéré.

#### ▪ **Un plan régional pour la filière forêt-bois**

Dans le cadre de l'élaboration du schéma, la Région a lancé une réflexion sur la forêt et le bois. Les acteurs de la filière se sont fortement impliqués dans ce travail, et la Région s'est appuyée sur leurs conclusions pour élaborer un plan régional forêt-bois, partie intégrante de son schéma de développement économique. Ce plan doit permettre de développer en Limousin une « économie du bois » créatrice de richesse et d'emplois.

Pour cela, il fixe comme premier objectif stratégique de **renforcer les activités situées en aval** du secteur, pour entraîner celles situées en amont. Dans cette perspective, la Région encouragera l'usage du bois (et particulièrement du bois issu de forêts écocertifiées) dans la construction : elle le fera en tant que maître d'ouvrage, mais aussi à travers ses aides à l'immobilier d'entreprise et au logement social. Elle proposera également à ses partenaires de décliner en Limousin l'accord-cadre national « bois construction environnement ». Engagée dans une politique de promotion des énergies renouvelables, elle favorisera aussi l'utilisation du bois comme source d'énergie : elle continuera à aider l'installation de chaufferies bois dans les collectivités, et elle soutiendra les initiatives visant à structurer les filières locales d'approvisionnement. Parallèlement, la Région contribuera aux actions visant à améliorer la mobilisation de la ressource forestière. Elle poursuivra ses interventions en faveur de la restructuration foncière de la forêt, notamment à travers son aide à l'acquisition de forêts par les Communes, et son accord avec la SAFER, le CRPF et l'Etat. Elle œuvrera aussi à l'amélioration de la desserte des massifs forestiers par la route et par le rail. Enfin, elle impulsera une démarche de type « pôle d'excellence » dans le domaine du bois. Pour cela, elle proposera aux acteurs de la filière de définir des mesures pluriannuelles en faveur de la formation initiale et continue, mais aussi de la recherche et des transferts de technologie.

Le second objectif stratégique est la **structuration d'une filière bois** en Limousin. Dans cette perspective, la Région soutiendra les initiatives susceptibles de renforcer la « culture bois ». Elle sera partie prenante d'un plan régional de communication à destination des élus locaux, des propriétaires forestiers, des professions utilisatrices potentielles de bois, et du grand public. Enfin, la Région confortera son soutien au pôle inter-régional du bois, et elle soutiendra les initiatives qui contribuent au renforcement de l'inter-profession.

La mise en oeuvre de ce plan d'actions nécessite l'implication de tous les acteurs de la filière, et des pouvoirs publics (Etat et Conseils Généraux notamment). La Région leur proposera donc de signer un contrat de progrès (voir page 12, point 3), qui formaliserait les actions envisagées et les engagements de chacun pour les réaliser. Le comité de pilotage institué pour la phase de réflexion pourrait être chargé de superviser la mise en oeuvre de ce contrat.

#### ▪ **Une valorisation des ressources énergétiques**

La Région participe, à son échelle, à l'effort national de maîtrise de l'énergie et de lutte contre l'effet de serre et facilite l'intégration de pratiques respectueuses de l'environnement dans les activités économiques, sur son territoire.

Au travers du programme PERLLES (Programme Energies Renouvelables Limousin et Lutte contre l'Effet de Serre), elle apporte son soutien technique et financier aux porteurs de projets, afin de promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et développer les énergies renouvelables (solaire, bois-énergie et géothermie, plus particulièrement). Son action vise également à accompagner les entreprises dans une recherche de performances environnementales, définie dans le cadre de son Plan Régional de Management Environnemental (PRME) (cf. page 39). Ces deux démarches complémentaires reposent sur un étroit partenariat avec l'ADEME et l'Etat.

Parallèlement, la Région a souhaité affirmer son engagement en matière de lutte contre l'effet de serre et les pollutions, par la planification et la mise en oeuvre d'actions structurantes (Schéma Régional Eolien, actions collectives de maîtrise de l'énergie, Plan Régional pour la qualité de l'air...). A ce titre, elle est particulièrement attentive à l'intérêt des projets proposés en terme de développement local.

▪ **Une démarche de pôle d'excellence sur la filière eau, environnement, énergie**

Dans le cadre de son approche par secteurs professionnels (voir page 19, point 2), la Région consacrera une attention particulière à la filière eau, environnement, énergie. Un réel potentiel existe dans ce domaine en Limousin. Une quarantaine d'entreprises, de laboratoires de recherche et d'organismes de formation se sont regroupés depuis plusieurs années dans un club animé par l'ARD. La préparation du schéma a montré qu'ils souhaitaient approfondir leur collaboration. La Région encouragera cette démarche : dès 2005, elle renouvellera la mission d'animation de l'ARD, et étudiera la possibilité de signer un contrat de progrès avec les représentants du secteur. L'objectif est d'accélérer la dynamique existante et de susciter dans ce domaine une démarche de pôle d'excellence.

▪ **Une valorisation de la qualité environnementale à travers la communication**

La concertation sur le schéma a montré que la qualité de l'environnement était un élément fort de l'identité régionale, largement partagé par les acteurs économiques et institutionnels, et constitutif de l'image qu'ils souhaitent projeter à l'extérieur. La Région prend acte de ce constat, et elle fera en sorte que la qualité de l'environnement limousin soit valorisée dans la stratégie régionale de communication qu'elle est en train de mettre en place. Elle sera attentive à ce que cette image soit déclinée dans la communication économique proprement dite, mais aussi à travers la communication touristique et la politique d'accueil.



## CONCLUSION

### *La mise en oeuvre du schéma régional de développement économique*

Le schéma régional de développement économique débouchera très rapidement sur de premières réalisations.

Pour ce qui la concerne, **la Région** traduira les objectifs qu'il fixe en actions et en ressources humaines et financières, dès le débat sur ses orientations budgétaires pour 2006. **Ses agences**, l'Agence régionale de développement comme le Comité Régional du Tourisme, seront chargées, dans le cadre de conventions d'objectifs, de les décliner sur leurs champs de compétence.

Chargée d'une mission de coordination de l'action économique, la Région proposera à ses partenaires, et dans le respect des compétences de chacun, de contribuer à la mise en oeuvre du schéma : elle proposera rapidement aux agences de l'Etat, aux collectivités territoriales et aux chambres consulaires de formaliser leurs engagements au travers de **conventions**.

Dès l'adoption du schéma, la Région souhaite également conventionner avec l'Etat pour mettre en oeuvre la délégation des aides aux entreprises que prévoit la loi libertés et responsabilités locales<sup>2</sup>.

Enfin, le schéma constituera la base sur laquelle la Région souhaite contractualiser avec l'Etat et l'Europe, sur le champ du développement économique, pour la nouvelle période de **programmation 2007-2013**.

## NOTES

- <sup>1</sup> « *Limousin 2017, à nous de jouer* », Région limousin, (document consultable sur [www.region.limousin.fr](http://www.region.limousin.fr), rubrique « documentation et publications »)
- <sup>2</sup> *Loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales* (Titre I, Chapitre premier : le développement économique)
- <sup>3</sup> Les documents relatifs à la préparation du schéma régional de développement économique (comptes-rendus de réunions, contributions écrites...) sont consultables sur [www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr), rubrique « essentiels », puis une stratégie pour le développement économique du Limousin ».
- <sup>4</sup> « *A nous de jouer* » : sous-titre de l'étude prospective « *Limousin 2017* », voir note 1
- <sup>5</sup> Le contrat de plan Etat-Région en vigueur au moment de l'adoption du schéma régional de développement économique porte sur la période 2000-2006
- <sup>6</sup> Les Docup en vigueur au moment de l'adoption du schéma régional de développement économique portent sur la période 2000-2006
- <sup>7</sup> Les fiches-actions seront consultables sur [www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr), rubrique « essentiels », puis « une stratégie pour le développement économique du Limousin »
- <sup>8</sup> L'ARIST apporte une première information dans le domaine de la normalisation, de la réglementation et de la propriété intellectuelle (brevets, marques, modèles et dessins), propose des outils de veille stratégique, et un conseil en matière de développement stratégique par la voie de la différenciation.
- <sup>9</sup> L'Euro-infocentre apporte une information et un conseil en matière communautaire, il assure une veille informative et réglementaire personnalisée, réalise des produits d'information destinés aux entreprises (guides, CD-ROM, brochures, dossiers sectoriels et géographiques...), organise des journées d'information ...
- <sup>10</sup> « *L'économie limousine est influente au-delà de la région* », INSEE Limousin, *Focal* n°13, Février 2005
- <sup>11</sup> Le pôle de compétitivité Elopsys concerne des spécialités telles que les hyperfréquences, les lasers, la photonique, la domotique (électronique utilisée dans les domiciles), la microélectronique et les systèmes sécurisés. Ces technologies sont présentes dans les marchés des télécommunications, de la défense, de l'aéronautique, du spatial, de l'automobile ou encore de la santé.
- <sup>12</sup> Le pôle européen de la céramique regroupe des laboratoires de recherche, des centres de formation et de transfert de technologie, ainsi que des industriels. Son programme d'actions concerne les arts de la table mais aussi les céramiques industrielles qui trouvent des applications dans des domaines aussi variés que l'énergie, la santé et les technologies de l'information et de la communication.
- <sup>13</sup> INSEE au 31 décembre 2003, estimation d'emplois salariés et non salariés  
Nota : « l'enquête structure » de la DRAF recense 11,9 % du total de la population active dans l'agriculture en prenant en compte notamment l'emploi familial.
- <sup>14</sup> INSEE au 31 décembre 2003, estimation d'emplois salariés et non salariés
- <sup>15</sup> « *Les chiffres clés du Limousin 2003* », source UNEDIC
- <sup>16</sup> « *L'économie limousine est influente au-delà de la région* », INSEE Limousin, *Focal* n°13, Février 2005  
4 salariés du secteur marchand limousin sur 10 travaillent dans une entreprise dont le siège social ou la tête de groupe est implantée hors région. A contrario, 13.500 emplois marchands d'autres régions françaises dépendent d'un centre de décision implanté en Limousin.
- <sup>17</sup> Moyenne nationale = moyenne de la France métropolitaine hors Ile-de-France  
Source : INSEE, 2002
- <sup>18</sup> 17 dossiers correspondant à 45 emplois aidés et 220.465 € de subventions accordées (source : Région Limousin)
- <sup>19</sup> Contribution de l'ARD Limousin au schéma régional de développement économique, consultable sur [www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr), rubrique « essentiels », puis « une stratégie pour le développement économique du Limousin »

- 
- <sup>20</sup> PLATO est un réseau inter-entreprises regroupant des cadres de grands groupes et des TPE/PME. Les groupes de travail constitués dans ce cadre doivent permettre aux TPE/PME de travailler sur leurs stratégies de développement.
- <sup>21</sup> Les bourses CORTECHS (conventions de recherche pour les techniciens supérieurs), bénéficient aux PME/PMI qui souhaitent embaucher un technicien supérieur pour développer un projet innovant, en lien avec un centre de compétences (lycée, laboratoire de recherche, IUT, école d'ingénieur, structure de transfert de technologie ...).
- <sup>22</sup> L'ARIV (allocation recherche innovation valorisation), a pour objectif de favoriser le rapprochement entre les étudiants et les entreprises. Cette allocation est destinée aux étudiants qui souhaitent s'inscrire dans une école doctorale de l'Université de Limoges, pour préparer une thèse sur un sujet choisi avec une entreprise du Limousin.
- <sup>23</sup> « *Eléments de réflexion pour le plan marketing 2005-2008 pour le tourisme limousin – Diagnostic marketing et pistes stratégiques* », Comité Régional du Tourisme, décembre 2004
- <sup>24</sup> La « PAT régionale » est un régime d'aide notifié (N440/2003) par la France et qui permet aux collectivités territoriales d'intervenir en faveur de projets d'investissements productifs et de création d'emploi des grandes entreprises dans les zones éligibles à la prime à l'aménagement du territoire (PAT) (décret n°2001-312 du 11/4/2001)
- <sup>25</sup> « *Développement local : le déménagement des français* », article de Laurent Davezies, *Futuribles* n°295, mars 2004
- <sup>26</sup> « *La baisse de la population du Limousin semble enrayée* », INSEE Limousin, *Focal* n°12, janvier 2005
- <sup>27</sup> « *Accès à l'emploi et aux services : une analyse des bassins de vie* », INSEE Limousin, *Focal* n°14, mars 2005
- <sup>28</sup> « *Une région plus attractive ... sauf pour ses jeunes* », INSEE Limousin, *Focal* n°17, juillet 2005
- <sup>29</sup> « *Potentiel de main d'oeuvre en diminution à l'Horizon 2015 en Limousin* », INSEE Limousin, *Focal* n°4, mai 2004
- <sup>30</sup> « *Les bas revenus en Limousin : la pauvreté et ses contours* », INSEE Limousin, *Focal* n°11, décembre 2004
- <sup>31</sup> « *Entreprises du BTP : avis aux repreneurs* », INSEE Limousin, *Focal* n°6, juillet 2004
- <sup>32</sup> « *Agreste Limousin, spécial recensement agricole 2000* », DRAF Limousin, octobre 2001
- <sup>33</sup> L'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) assiste gratuitement toute entreprise désirant s'implanter sur le marché européen et investir en France.
- <sup>34</sup> En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (World Commission on Environment and Development, WCED) publiait le Rapport Brundtland, du nom de sa présidente, Gro Harlem Brundtland, et intitulé «*Our Common Future*». Ce document est devenu la conception directrice du développement durable tel qu'on l'entend encore aujourd'hui.
- <sup>35</sup> « *La fonction publique en Limousin : près d'un quart des emplois* », INSEE Limousin, *Focal* n°9, octobre 2004
- <sup>36</sup> « *Contrat d'étude prospective, filière bois Limousin* », DRTEFP Limousin, mai 2000
- <sup>37</sup> « *L'économie sociale et solidaire en Limousin* », INSEE Limousin (en collaboration avec la CRESS Limousin), septembre 2003
- <sup>38</sup> Source : observatoire régional du tourisme en Limousin (ORTL), Comité régional du tourisme (CRT)
- <sup>39</sup> Source : « *Schéma régional de développement touristique du Limousin* », Comité Régional du Tourisme, 2001
- <sup>40</sup> « *Les personnes âgées aujourd'hui et demain* », INSEE Limousin, *Focal* n°8, octobre 2004
- <sup>41</sup> « *Des salaires faibles en Limousin* », INSEE Limousin, *Focal* n°1, janvier 2004
- <sup>42</sup> « *Document unique de programmation de l'objectif 2 des fonds européens, 2000-2006* » (plan de développement rural du Limousin)

---

<sup>43</sup> « *Agrete Limousin, mémento 2003* », DRAF Limousin, décembre 2003

<sup>44</sup> Contribution du CESR à l'élaboration du schéma régional de développement économique, consultable sur [www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr), rubrique « essentiels », puis « une stratégie pour le développement économique du Limousin »

<sup>45</sup> Contribution de la CRESS à l'élaboration du schéma régional de développement économique, consultable sur [www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr), rubrique « essentiels », puis « une stratégie pour le développement économique du Limousin »

<sup>46</sup> Une évaluation du projet global sera lancée fin 2005 pour une adaptation du dispositif après 2006.

<sup>47</sup> Manifestation new-yorkaise mettant en scène un spectacle de vaches à taille réelle et dont une déclinaison pourrait être envisagée en Limousin sur la base de matériaux et de ressources locales